



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Biosécurité animale

Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie

Manuel de mise en place



© 2013 Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés.
L'utilisation sans permission est interdite.

ACIA P0860F-13
No de catalogue : A104-105/1-2013F
ISBN : 978-9-780-66279-0

This document is also available in English.



Table des matières

Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie : Sommaire	2
Introduction du Manuel de mise en place sur la Norme de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie	4
Point de départ	10
Principe 1 : Gestion et réduction au minimum des risques liés aux mouvements des animaux	22
Principe 2 : Gestion des mouvements de personnes, de véhicules, d'équipements et d'outils	35
Principe 3 : Gestion des pratiques de santé animale	49
Principe 4 : Éducation, planification, tenue de registre	55
Remerciements – Conseils consultatifs sur la biosécurité	64
Annexes	
Annexe 1 : Liste d'acronymes	65
Annexe 2 : Glossaire	66
Annexe 3 : Plan relatif aux animaux introduits (Échantillon)	69
Annexe 4 : Administration et livraison sécuritaires des médicaments et des vaccins vétérinaires	70
Annexe 5 : Nettoyage, lavage et désinfection	71
Annexe 6 : Dossier d'expédition (Échantillon)	72
Annexe 7 : Liste des coordonnées (téléphones et site Web)	73
Annexe 8 : Plan d'élimination d'animaux morts (Échantillon)	77
Annexe 9 : Plan de gestion du fumier (Échantillon)	79
Annexe 10 : Plan de la santé du Troupeau (Échantillon)	80
Annexe 11 : Plan de situation de maladies inhabituelles (Échantillon)	82
Annexe 12 : Registre des visiteurs (Échantillon)	83
Annexe 13 : Exigences d'entrée : Pour les gens, les véhicules, l'équipement et les outils (inclure en tant qu'élément du registre des visiteurs)	84
Annexe 14 : Registre de déplacements des animaux (Échantillon)	86
Annexe 15 : Registre de santé (Échantillon)	87
Annexe 16 : Registre des aliments (Échantillon)	89



Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie : Sommaire

1. GESTION ET RÉDUCTION AU MINIMUM DES RISQUES LIÉS AUX MOUVEMENTS DES ANIMAUX

- 1A. Gestion du risque associé au mélange d'animaux
 - 1A.1. Isoler les animaux introduits, et, lorsque justifié, les vacciner, les tester ou les traiter
 - 1A.2. Obtenir et partager les renseignements sur les animaux mélangés avec les anciens et les futures propriétaires
 - 1A.3. Minimiser, si possible, les contacts avec des animaux d'autres espèces et d'autres exploitations
- 1B. Gestion des mouvements d'animaux à risque élevé et hautement susceptibles
 - 1B.1. Gérer et minimiser les mouvements et les contacts d'animaux à risque élevé et hautement susceptibles
 - 1B.2. Utiliser ou exiger des camions propres pour le mouvement d'animaux hautement susceptibles

2. GESTION DES MOUVEMENTS DE PERSONNES, DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS ET D'OUTILS

- 2.1. Appliquer des pratiques sanitaires pertinentes pour le personnel, les visiteurs, les véhicules, l'équipement et les outils à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie des zones de production
- 2.2. Minimiser l'utilisation d'un même équipement pour des tâches « sales » et des tâches « propres »
- 2.3. S'assurer que le périmètre de la zone de production est suffisant pour contenir le bétail et que les points d'accès peuvent être fermés pour prévenir l'accès des personnes, sauf lors de non-respect délibéré
- 2.4. Poser des affiches sur la biosécurité aux points d'accès de la zone de production et du site de la ferme
- 2.5. Gérer et disposer des carcasses d'animaux et du fumier pour minimiser leur contact avec les animaux vivants
- 2.6. Minimiser, autant que possible, la présence d'organismes nuisibles pour réduire leur contact avec le bétail
- 2.7. Gérer, autant que possible, le bétail pour réduire l'exposition aux animaux sauvages
- 2.8. S'assurer que les installations sont entretenues et propres

3. GESTION DES PRATIQUES DE SANTÉ ANIMALE

- 3.1. Établir et maintenir une relation de travail avec un médecin vétérinaire
- 3.2. Gérer la santé du troupeau selon un plan de santé du troupeau (PST) documenté et préparé en consultation avec un médecin vétérinaire
- 3.3. Obtenir de l'eau, des aliments, des médicaments et d'autres intrants de sources sécuritaires et fiables et les gérer ou les entreposer de façon à assurer la salubrité et l'efficacité en continu

4. ÉDUCATION, PLANIFICATION ET TENUE DE REGISTRES

- 4.1. S'assurer que le personnel comprend comment et pourquoi la biosécurité est appliquée dans l'exploitation
- 4.2. Développer, documenter et tenir à jour un plan de biosécurité spécifique aux besoins de l'exploitation
- 4.3. S'assurer que le personnel sait comment répondre à l'éventail des situations de santé animale propres à l'exploitation
- 4.4. S'assurer que le personnel sait comment répondre à des situations de santé animale inhabituelles
- 4.5. Tenir des registres sur la gestion de la santé animale de façon continue



Introduction

Objectifs

L'objectif principal du présent Manuel de mise en place est de fournir des renseignements aux producteurs de bovins du Canada qui les aideront à mettre en œuvre la Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie. Les principes clés de la Norme sont :

- la gestion et la réduction au minimum des risques associés aux mouvements, et particulièrement ceux provenant du mélange d'animaux, des animaux à risque élevé et des animaux hautement susceptibles;
- la gestion des mouvements de personnes, de véhicules, d'équipements et d'outils;
- la gestion des pratiques de santé animale;
- l'éducation, la planification et la tenue de registres.

Le second objectif est d'aider les producteurs qui désirent établir des plans de biosécurité adaptés à leur exploitation, en leur fournissant des renseignements qui leur permettent de préparer les éléments clés d'un tel plan :

- plans sur : les animaux introduits; les pratiques sanitaires à l'intention du personnel, des visiteurs et de l'équipement; élimination des carcasses d'animaux et du fumier; l'intervention initiale face à une maladie; la biosécurité en cas de risque élevé;
- gabarits de tenues de dossiers sur : les visiteurs; les mouvements du bétail; les traitements de santé et les vaccins; les achats d'aliments pour animaux.

La Norme et son Manuel de mise en place sont deux des outils offerts aux producteurs qui désirent mieux comprendre et appliquer la biosécurité. Compte tenu de l'étendue du sujet et de la complexité des différentes exploitations, ces outils ou autres ne devraient pas être interprétés comme étant les seuls outils qu'un producteur doit utiliser.

La biosécurité est un aspect de plus en plus important pour les exploitations individuelles, et pour l'ensemble de l'industrie. On encourage les producteurs à examiner régulièrement la biosécurité de leur exploitation, et d'avoir recours à tous les outils disponibles, ce faisant avec l'aide de la participation de leur médecin vétérinaire.

Le plan de biosécurité constitue la composante cruciale de la plupart des stratégies de prévention des maladies.

Format du présent manuel

La Norme même fournit les principes fondamentaux, appuyés de résultats visés, afin de gérer les maladies au sein de l'industrie des bovins de boucherie.

Le présent Manuel de mise en place est conçu de sorte à être harmonisé à la Norme et à fournir aux producteurs une explication et des renseignements plus détaillés pour chacun des résultats visés. Il porte particulièrement sur :

- la justification : pourquoi cet aspect est important;
- la façon de l'atteindre : pratiques suggérées de gestion du risque;
- des références aux annexes qui fournissent des renseignements précis sur la façon de faire, notamment des échantillons, des exemples et des registres.

Élaboration de la Norme

La Norme a été élaborée à l'aide de consultations dirigées par l'industrie et avec la participation de tous les secteurs de l'industrie des bovins de boucherie, de même qu'au moyen d'un grand nombre de conseils techniques de la part du gouvernement et du monde universitaire.

Pourquoi les normes en matière de biosécurité sont-elles importantes?

Les producteurs peuvent adopter ou rehausser la biosécurité dans leur exploitation afin d'aider...

- à améliorer la santé des animaux, ce qui améliore la santé du cheptel bovin national;
- à baisser les coûts de production de l'élevage de bovins dans les fermes familiales et dans toute l'industrie;
- à limiter la transmission de zoonoses;
- à éviter les conséquences désastreuses et la perte de marchés internationaux qui seraient provoquées par l'éclosion d'une maladie animale exotique isolable, comme la fièvre aphteuse;
- à fournir un moyen de normaliser les pratiques de gestion de la santé partout au pays, s'il y a lieu.

Bien que les épidémies de maladie animale exotique isolable soient rares chez le bétail canadien, leurs retombées sont évidentes pour les producteurs de bovins de boucherie, comme l'a prouvé la détection de l'ESB au Canada.

L'industrie des bovins de boucherie du Canada repose sur le commerce, et l'éclosion d'une maladie grandement contagieuse et infectieuse comme la fièvre aphteuse aurait des conséquences désastreuses sur celle-ci. Leur incidence sur l'industrie et l'économie entraînerait des pertes financières de plusieurs milliards de dollars.

Qu'est-ce que la biosécurité dans l'industrie canadienne des bovins de boucherie?

La Norme de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie consiste fondamentalement en un ensemble de pratiques de gestion du risque. Ces pratiques sont conçues pour aider les producteurs à gérer les maladies dans tous les types d'exploitations canadiennes de bovins de boucherie.

Aux fins du présent manuel, nous utiliserons les définitions suivantes de « biosécurité », « maladie » et « aire de production ». Plus de termes sont définis dans le glossaire du présent manuel.

Biosécurité (définition) : Les pratiques visant à prévenir ou à réduire l'introduction de maladies et leur propagation au sein et hors des exploitations pouvant contenir du bétail.

Il n'existe pas de définition unique pour la biosécurité, et cette définition est adaptée aux besoins des différentes situations, applications et organisations. Cette définition comprend les thèmes communs des définitions préparées par divers groupes de santé animale provenant de partout dans le monde, et peut s'appliquer à l'industrie de l'élevage.

Maladie (définition) : Le terme général qui englobe l'introduction, la transmission, la propagation et/ou la présence d'un éventail de ravageurs, d'agents pathogènes et d'autres agents causaux incluant les toxines.

Cette définition comprend l'agent, son effet sur l'animal (mauvaise santé) et sa transmission, ce qui correspond aux événements de risque gérés. La définition choisie nous permet d'aborder toutes les formes de maladie, bien que l'on mette l'accent sur les maladies contagieuses dans le présent ouvrage.

Aire de production (définition) : Les corraux, enclos, étables, pâturages où les animaux d'élevage sont ou peuvent être gardés.

Qui pratique la biosécurité, et où se manifeste-t-elle?

Les producteurs ne sont pas les seuls à pratiquer la biosécurité; il existe de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui participent à un vaste éventail de responsabilités, notamment :

- à l'échelle internationale, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) établit les lignes directrices en matière de santé animale, aux fins de commerce ou autres;
- aux douanes, l'Agence des services frontaliers du Canada applique les exigences du Canada en matière de santé animale sur les visiteurs entrants, les Canadiens revenant de voyage et les importations;
- à l'échelle nationale et provinciale, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les services provinciaux de santé animale gèrent des programmes et effectuent une surveillance d'un vaste éventail de maladies, de même que d'autres activités conçues pour maintenir l'état de santé des animaux du Canada;
- dans tout le pays et le système de production, des médecins vétérinaires travaillent afin de diagnostiquer, gérer et éradiquer les maladies;
- des associations de l'industrie collaborent avec des producteurs et les gouvernements afin d'améliorer la sensibilisation.

La figure 1 offre une représentation graphique de quelques-uns de ces organismes.

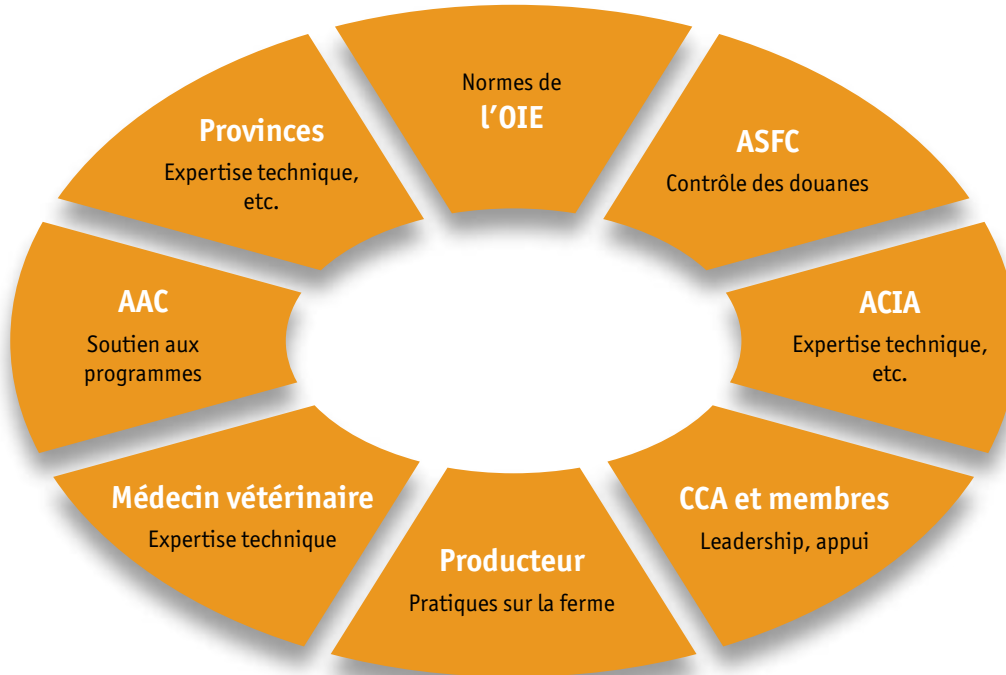


FIGURE 1

À l'échelle des fermes, les pratiques de biosécurité sont établies et incorporées dans les normes de nombreux produits de base agricoles canadiens. La Norme de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie établit les pratiques à l'intention des producteurs de bovins de boucherie.

Quelles maladies constituent une menace pour vos animaux?

Les maladies des bovins de boucherie au Canada comprennent entre autres :

- Les **maladies « endémiques »** : ces maladies sont déjà présentes dans l'industrie et peuvent se manifester de façon continue. Les producteurs peuvent déjà en connaître un bon nombre et y avoir fait face auparavant. En voici des exemples :
 - la rhinotrachéite infectieuse bovine (RIB);
 - la diarrhée virale des bovins (BVD);
 - la paratuberculose (la maladie de Johne);
 - le neospora caninum (neospora).
- Les **maladies « déclarables »** : ces maladies sont importantes pour la santé des humains et des animaux, ainsi que pour l'économie canadienne. Ces maladies sont généralement absentes dans l'industrie, et se manifestent rarement, voire jamais, dans l'industrie canadienne. On les appelle fréquemment « maladies animales exotiques » ou « maladies émergentes » dans le cas des maladies plus récentes. Voici des exemples :
 - la fièvre catarrhale du mouton (langue bleue);
 - le mycobacterium bovis (tuberculose bovine);
 - la brucellose bovine (brucellose);
 - l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB);
 - la fièvre aphteuse.
- Les **zoonoses** : ces maladies peuvent être transmises des animaux aux humains. Elles peuvent être endémiques ou déclarables, et comprennent des maladies comme la tuberculose bovine, la brucellose, la rage et la darte, que l'on peut toutes retrouver chez les bovins.

Les maladies déclarables représentent une menace importante pour la santé des animaux et des humains, de même que pour l'économie, et nécessite des mesures de contrôle ou d'éradication.

Les producteurs et les personnes qui s'occupent de bovins doivent aviser immédiatement l'ACIA (consulter l'annexe 7 pour obtenir leurs coordonnées) de la présence d'une maladie déclarable ou de tout signe indiquant sa présence. Les producteurs doivent aussi aviser leur médecin vétérinaire et le Bureau du vétérinaire provincial en chef ou le vétérinaire en chef de leur province respectives.

Trouver le juste milieu : coûts et avantages

Les pratiques de biosécurité comportent des coûts. Les dépenses effectuées pour acquérir du nouvel équipement sont relativement faciles à mesurer. Le temps et les travaux supplémentaires pour entreprendre de nouvelles et différentes pratiques de gestion sont plus difficiles à mesurer, mais tout aussi importants.

L'aspect le plus difficile à mesurer est peut-être les avantages directs tirés de l'adoption des pratiques de biosécurité. Il est difficile de déterminer le moment où les menaces de maladie pour le troupeau sont éliminées en raison des bonnes pratiques de biosécurité si la santé du troupeau demeure inchangée. Ce n'est que lorsque les animaux deviennent atteints d'une maladie contagieuse que nous savons que la biosécurité a échoué.

Les résultats de la mise en place de la biosécurité peuvent prendre du temps avant de devenir évidents, et il est souvent difficile de les attribuer à un changement particulier en matière de pratiques. Par exemple, quels sont les avantages d'éviter une épidémie...

- d'une maladie endémique comme la RIB, pour une exploitation individuelle?
- d'une maladie déclarable comme la tuberculose bovine, pour une grande région?
- d'une maladie comme la fièvre aphteuse, pour le secteur de l'élevage bovin au Canada?

Compte tenu des réalités des coûts tangibles et des avantages difficiles à mesurer, les renseignements fournis ici sont destinés à diminuer clairement la présence et la propagation de la maladie. Une présence réduite de maladie améliore la santé et la productivité des animaux, diminue les pertes liées à la mort, et permet au troupeau de générer plus de revenus dans l'ensemble.

Le bon équilibre entre les coûts et les avantages des nouvelles pratiques de biosécurité sera grandement différent selon les exploitations. La plupart des producteurs devront prendre une décision intuitive ou qualitative quant à adopter des pratiques de biosécurité spécifiques dans leur exploitation : est-ce que les avantages perçus compensent les coûts perçus?

Disposer de bons registres peut aider à prendre une décision éclairée dès le départ, avant d'adopter certaines mesures de biosécurité. Ils peuvent aussi aider à évaluer le mérite des décisions antérieures.

La biosécurité, c'est de bien exécuter les tâches simples, chaque jour.



Point de départ

Examiner et/ou élaborer un programme de biosécurité peut sembler une tâche écrasante, toutefois les outils contenus dans le présent manuel de mise en place faciliteront le processus. La biosécurité est un effort collectif, et nous vous suggérons d'obtenir la participation de vos employés, des membres de votre famille et de votre vétérinaire. Vous chercherez probablement à consulter aussi d'autre matériel.

Afin de simplifier le processus d'examen et/ou d'élaboration du programme de biosécurité, séparez-le en étapes gérables à l'aide d'une approche structurée :

- **Étape 1 :** Créez une liste des emplacements de tous les terrains les sites utilisés par l'exploitation aux fins de production bovine, et relevez les activités principales qui s'y déroulent
- **Étape 2 :** Préparez un ou des diagrammes de votre ferme
- **Étape 3 :** Examinez les quatre éléments d'un programme de biosécurité
- **Étape 4 :** Effectuez une auto-évaluation de la biosécurité de votre ferme
- **Étape 5 :** Analysez l'auto-évaluation afin d'y repérer les lacunes ou les faiblesses et établir l'ordre prioritaire des problèmes
- **Étape 6 :** Établissez un plan d'action

Étape 1

Créez une liste des emplacements de tous les terrains les sites utilisés par l'exploitation aux fins de production bovine, et relevez les activités principales qui s'y déroulent

Relever l'emplacement de tout endroit utilisé aux fins de production bovine, en faisant une brève description du terrain ou de la zone et en établissant les principales activités qui s'y déroulent fournit un sommaire de l'exploitation agricole. Cela facilite la planification de la biosécurité, particulièrement la capacité de déterminer et structurer les mouvements et les débits de circulation entre les différents sites.

Étape 2

Préparer un diagramme de la ferme vous permet à vous et à d'autres de relever les éléments clés de l'exploitation agricole, les débits de circulation, les endroits qui créent des difficultés quant à la gestion du site et (après une certaine planification) les modifications que l'on peut apporter afin d'améliorer les pratiques de biosécurité.

Si de nombreuses parcelles de terre ou différents endroits sont utilisés pour élever le bétail, concentrez-vous sur les sites où se déroulent les activités de gestion de la santé du troupeau, y compris les sites qui comprennent les étables, les enclos, les corraux, les goulottes et les zones de traitement. Les pâturages de la Couronne, les pâturages ou terrains loués : bien qu'ils constituent des sites importants sur lesquels gérer les risques, ceux-ci posent des problèmes évidents lorsque l'on établit et décrit les zones et les débits de circulations; des notes écrites à l'intention du personnel sur la gestion des risques peuvent suffire pour ces endroits.

Le présent manuel fait référence à la disposition des exploitations et aux débits de circulation. La « disposition de l'exploitation » désigne le lieu physique des installations, c'est-à-dire le site de la ferme, les parcs d'attente, les installations de manutention, l'entreposage du fumier, entre autres. Le « débit de circulation » désigne les routes empruntées par le bétail, les personnes et les véhicules pour se déplacer d'une installation à l'autre dans l'exploitation, c'est-à-dire les routes menant aux installations de manutention, d'entreposage du fumier, les chaussées, entre autres.

La disposition de l'exploitation et le débit de circulation peuvent entraîner des risques qui contribuent à la maladie, et sont donc importants pour la biosécurité. Le diagramme et les renseignements suivants fournissent plus de détails sur la façon dont ils agissent.

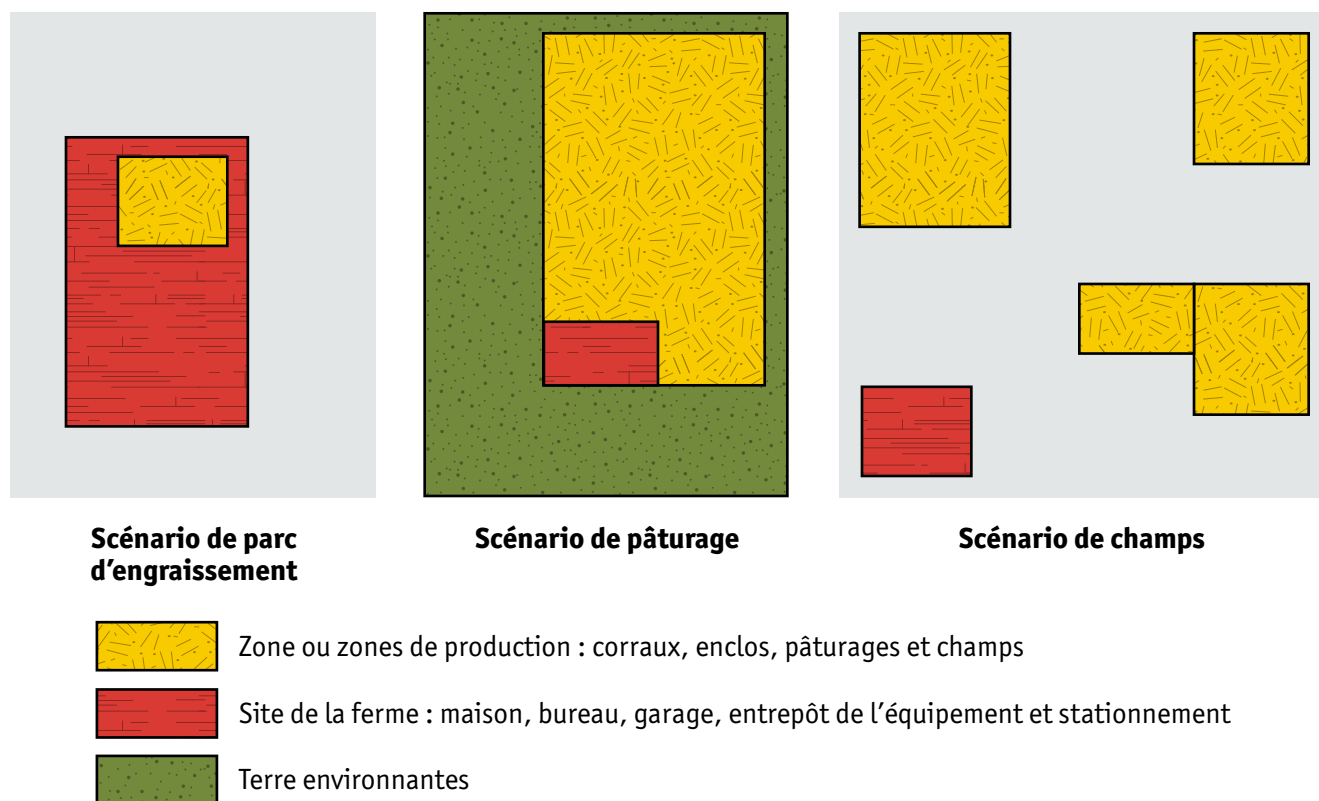


FIGURE 2—Diagramme de la ferme : de l'exploitation Scénarios fréquents de l'industrie bovine de boucherie

La plupart des exploitations de bovins de boucherie sont généralement fondées sur les types opérationnels représentés par les diagrammes simples de la ferme ci-dessus.

La plupart des opérations disposeront aussi des installations suivantes :

- site de la ferme et/ou site du bureau, généralement situé sur les lieux, mais le bétail n'y est habituellement pas gardé (p. ex. maison, bureau, entrée, stationnement, bâtiment où l'on garde la machinerie, entre autres;
- zone de production, où le bétail est ou peut être gardé, p. ex. pâturages, corraux, enclos, étables, champs, entre autres;

Terres environnantes : Utilisez un diagramme, une photo aérienne ou une image satellite pour créer un diagramme de la ferme pour votre exploitation. Surlignez les limites extérieures du site de la ferme en jaune ambre, et les zones de production en rouge. Connaître les limites entre ces zones vous aidera à établir et maintenir des niveaux adéquats de biosécurité dans les différents secteurs de votre exploitation. Les producteurs veulent généralement avoir des mesures de biosécurité plus élevées dans la zone de production où le bétail peut être gardé.

Déterminez l'emplacement actuel des installations particulières : Il s'agit de la disposition de votre ferme, et peut comprendre : le site de la ferme et les points d'accès, les zones de production et leurs points d'accès, les routes ou les chemins fréquemment utilisés, les résidences, le stationnement des visiteurs, le stationnement des employés, les zones de retenue des carcasses, l'entrepôt d'aliments pour animaux et les zones d'alimentation, les sites d'entreposage du fumier, les sites d'entreposage du fumier pour les camions qui se font nettoyer avant le chargement, les aires de ségrégation et d'attente des animaux malades, les abreuvoirs, les cours d'eau et les autres installations importantes. Certaines installations peuvent contribuer aux risques de maladies lorsqu'elles sont situées dans la zone de production, p. ex. le stationnement des visiteurs, l'espace de ramassage des animaux morts et la zone de livraison de la ferme. En relevant les risques, il est possible de les diminuer en déplaçant les installations en question ou en établissant des procédures pour les minimiser.

Tenir compte des débits de circulation entre les diverses installations relevées ci-dessus peut aider à déceler des risques de maladie supplémentaires. Par exemple, les déplacements de routines à travers ou au-delà des enclos de ségrégation ou pour les animaux malades constituent un risque de maladie. Le producteur qui est conscient de ces risques peut avoir l'occasion de les diminuer en changeant les débits de circulation à l'avenir.

Consultez le diagramme de votre ferme au fur et à mesure que vous lisez ce manuel afin de déterminer et élaborer des solutions aux enjeux qui comportent des risques liés à la biosécurité.

Étape 2

Examinez les composantes principales d'un programme de biosécurité. Ses quatre piliers comprennent :

- les mouvements des animaux;
- les mouvements de personnes, de véhicules, d'équipements et d'outils;

- les pratiques de santé animale;
- l'éducation, la planification et la tenue de registres.

Examinez les activités primaires qui se déroulent dans votre exploitation et la façon dont elles sont reliées à chacun des quatre piliers; consultez le Résumé de la Norme à la page 4 pour vous aider dans ce processus. L'objectif est de vous familiariser avec les grandes catégories de la biosécurité et de commencer à songer à la place que les activités principales de votre exploitation occupent dans ce cadre.

Certaines de ces activités pourraient ne pas être reliées à l'exploitation agricole et peuvent être ignorées (pour l'instant). Plus tard, vous voudrez peut-être lire et songer à la façon dont les principes de biosécurité contenus dans les autres sections pourraient être modifiés et utilisés pour traiter des difficultés que vous avez éprouvées dans votre site.

Étape 3

Auto-évaluation de la biosécurité

Effectuez une auto-évaluation des pratiques de biosécurité dans la ferme : un outil d'auto-évaluation vous est fourni pour vous aider. Indiquez dans l'évaluation si l'activité se produit la plupart du temps ou toujours (oui, O), quelques fois (parfois, P), rarement ou jamais (non, N) ou si elle est sans objet (S.O.). Remarque : N'indiquez pas que les éléments sont sans objet s'ils concernent l'exploitation agricole, mais ne sont pas exécutés ou si vous les jugez sans importance (p. ex. si vous introduisez des animaux qui viennent d'une source extérieure dans le troupeau, mais ne les isolez pas ou n'avez pas de zone d'isolement, indiquez la pratique comme étant (non, N)).

Section 1

Pratique de biosécurité	Auto-évaluation				Remarques
	Oui	P	Non	S.O.	
Gestion et réduction au minimum des mouvements des animaux : mélange d'animaux, animaux à risque élevé et hautement susceptibles : Est-ce que vous...					
Prenez des mesures afin de limiter le contact de votre troupeau avec les animaux provenant d'autres exploitations?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Est-ce que ces mesures comprennent : ... l'assurance qu'il n'y a aucun contact avec les animaux des autres exploitations dans votre périmètre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... l'isolement ou le retrait des bovins des autres exploitations qui pourraient s'être mélangés aux vôtres par inadvertance, dès que possible?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exploitez un troupeau fermé en élevant vos propres animaux de remplacement et utilisez votre propre taureau ou un taureau d'une source extérieure et dont la santé a été testée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Appliquez uniformément les pratiques de santé sur les animaux arrivants (pour toutes les maladies ciblées) avant de les introduire dans le troupeau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... ou aux animaux qui reviennent, avant de les réintroduire dans le troupeau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Est-ce que ces pratiques comprennent : ... l'observation soigneuse des animaux pour déceler les signes de maladie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... la ségrégation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... la vaccination?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... des tests de détection des maladies?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez mis de côté des zones désignées pour isoler les nouveaux animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et établi des critères (p. ex. résultats de test négatifs, période d'isolement minimale, etc.) auxquels les animaux isolés doivent répondre avant d'être admis dans le troupeau principal?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... placé des animaux sentinelles de votre propre troupeau avec les nouveaux animaux isolés afin d'effectuer une surveillance des maladies?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cherchez à obtenir des renseignements sur la santé des animaux avant d'acheter du bétail, particulièrement des animaux reproducteurs (résultats des tests de détection des maladies, antécédents en matière de vaccins et de traitements, etc.)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
...ou avant de mélanger vos animaux avec des bovins provenant d'autres exploitations?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Isolez les animaux malades aux fins de traitements et de soins?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Travaillez d'abord avec les animaux plus jeunes ou en meilleure santé jusqu'aux animaux plus vieux à risque plus élevé dans votre routine quotidienne?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Utilisez de l'équipement distinct ou propre et le désinfectez lorsque vous travaillez avec des animaux malades?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez les bovins de groupes d'âge séparément (ne s'applique pas à l'hébergement des paires vache-veau)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Utilisez vos propres camions pour transporter les animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Utilisez les camions d'une source externe, nettoyés et désinfectés, pour transporter les animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nombre de réponses					

(oui, O), quelques fois (parfois, P), rarement ou jamais (non, N) ou sans objet (S.O.)

Section 2

Pratique de biosécurité Gestion des mouvements des personnes, des véhicules, de l'équipement et des outils : Est-ce que vous...	Auto-évaluation				Remarques
	Oui	P	Non	S.O.	
Limitez l'accès à vos animaux aux seules personnes nécessaires pour leurs soins et leur manipulation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Restreignez l'accès des visiteurs à vos animaux si les visiteurs ont récemment été en contact (au cours des 48 dernières heures) avec du bétail ou sont allés dans des installations d'élevage de bétail?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exigez que les visiteurs : ... nettoient et désinfectent leurs chaussures ou portent des chaussures désignées par la ferme avant d'entrer dans la zone de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... portent des vêtements fraîchement lessivés ou des vêtements désignés par la ferme avant d'entrer dans la zone de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exigez que l'équipement soit visiblement propre s'il doit entrer en contact avec les animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Faites un nettoyage humide (lavez) les outils de traitement entre les utilisations sur des animaux malades (p. ex. lance-capsule, sonde gastrique, etc.)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et est-ce que cela comprend la désinfection des outils de traitement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Appliquez des procédures sanitaires (nettoyage humide) à l'équipement ayant été utilisé pour une tâche « sale » comme la manipulation du fumier ou des carcasses avant de l'utiliser pour une tâche « propre » comme l'alimentation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Disposez de portes et de points d'accès au site de votre ferme et votre zone de production afin de garantir qu'ils sont fermés en tout temps pour empêcher les visiteurs d'y accéder?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez que les clôtures et les portes sont entretenues afin de prévenir les mélanges non voulus de vos animaux avec ceux provenant d'autres exploitations?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Posez des affiches sur la biosécurité aux points d'accès de votre zone de production et du site de votre ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Disposez de procédures sur les exigences nécessaires destinées aux visiteurs avant d'entrer dans la ferme ou dans la zone de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Retirez rapidement les animaux morts des aires d'attente des animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Empêchez les animaux vivants d'avoir accès aux : ... aires d'entreposage des carcasses?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... aires d'entreposage du fumier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Prenez des mesures pour prévenir l'écoulement de fumier, y compris celui des exploitations avoisinantes, de se répandre dans les autres secteurs de votre exploitation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Contrôlez les parasites nuisibles qui pourraient propager des maladies (rongeurs, oiseaux, etc.) si possible?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nombre de réponses					

(oui, O), quelques fois (parfois, P), rarement ou jamais (non, N) ou sans objet (S.O.)

Section 3

Pratique de biosécurité Gestion des pratiques de santé animale : Est-ce que vous...	Auto-évaluation				Remarques
	Oui	P	Non	S.O.	
Disposez d'un vétérinaire qui connaît votre exploitation et vos pratiques en matière de santé du troupeau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Disposez d'un plan de la santé du troupeau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et est-ce que vous l'examinez au moins une fois par année avec votre vétérinaire?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

... est-ce qu'il comprend un plan de vaccination du troupeau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lisez et suivez les directives inscrites sur les étiquettes du fabricant quant à la manipulation et l'utilisation des médicaments ou vaccins?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Surveillez et inspectez régulièrement les animaux pour déceler les signes de maladie (p. ex. quotidiennement, si possible)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obtenez un diagnostic vétérinaire pour les animaux qui semblent être morts d'une maladie ou d'une cause inconnue?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Connaissez l'état de santé des troupeaux de bétail avoisinants?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Achetez des aliments pour animaux ou des suppléments alimentaires auprès de fournisseurs qui peuvent vérifier l'origine des produits ou les pratiques de production utilisées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Prenez des mesures pour vous assurer que les aliments pour animaux et la litière sont entreposés adéquatement après la récolte ou la livraison, y compris une vérification pour détecter une contamination, des moisissures et la qualité générale?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Retirez les vieux aliments pour animaux et le fumier des auges, des mangeoires et des engraisseurs avant d'ajouter des aliments frais?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nettoyez les zones autour des auges et des mangeoires fréquemment par raclage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Effectuez des tests sur les sources d'eau pour le bétail (particulièrement les sources d'eau libre comme les cours d'eau, les étangs, les mares) au moins une fois par année pour détecter des agents pathogènes et des parasites?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nombre de réponses					

(oui, O), quelques fois (parfois, P), rarement ou jamais (non, N) ou sans objet (S.O.)

Section 4

Pratique de biosécurité Éducation, planification, tenue de registre : Est-ce que vous...	Auto-évaluation				Remarques
	Oui	P	Non	S.O.	
Tenez à jour un plan écrit de biosécurité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et est-ce que tous les employés le connaissent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Connaissez les situations de santé animale auxquelles vous faites typiquement face?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et avez-vous planifié une intervention standard pour chacune d'entre elles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Savez comment vous détermineriez si une situation inhabituelle de santé animale se présentait?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et la façon dont vous y réagiriez?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Conservez des vaccins et des traitements pour vos animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et est-ce que vous consignez les épisodes de maladie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et est-ce que vous consignez les décès d'animaux et la cause soupçonnée de leur mort?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et est-ce que ces registres sont faits par animal individuel?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Tenez un registre des animaux introduits et leur source?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Tenez un registre des visiteurs qui entrent dans votre exploitation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
... et est-ce que vous consignez s'ils ont eu des contacts précédents (au cours des 48 dernières heures) avec le bétail?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nombre de réponses					

(oui, O), quelques fois (parfois, P), rarement ou jamais (non, N) ou sans objet (S.O.)

Étape 4

Analysez votre auto-évaluation

Pour chaque section de l'auto-évaluation, indiquez combien de réponses étaient vertes, jaunes ou rouges.

Section	Nombre de réponses vertes	Nombre de réponses jaunes	Nombre de réponses rouges
1			
2			
3			
4			

Interprétation des résultats

Réponses vertes : Sécuritaire – répond aux pratiques fondamentales de biosécurité, aucune mesure n’est requise

Réponses jaunes : Attention – possibilité d’échec de l’élément de biosécurité, certaines mesures sont requises

Réponses rouges : Alerte – lacune détectée en matière de biosécurité, mesures requises

Quelle section possède le plus grand nombre de réponses rouges? Ce secteur nécessite le plus de mesures et pourrait être le premier sur lequel vous pencher.

Établissez l’ordre des priorités de la liste : quels sont les risques les plus importants?

Tous les éléments du programme de biosécurité sont importants : manquer à l’un des éléments de biosécurité peut entraîner l’effondrement du programme et une éclosion dans le troupeau. Toutefois, certains éléments de biosécurité auront des retombées plus importantes que d’autres dans l’exploitation, et il est important d’accorder la priorité aux risques relevés, puis d’établir un plan d’action pour les traiter.

Étape 5

Établir un plan d’action pour atténuer les risques

Certains risques seront faciles à aborder et à mettre en œuvre en peu de temps (p. ex. établir un lieu pour enfiler les vêtements d’extérieur désignés par la ferme ou installer une station de nettoyage pour les bottes), alors que d’autres peuvent nécessiter de six mois à une année pour les exécuter (p. ex. clôturer ou apporter des modifications aux aires d’hébergement des animaux).

En général, les activités à court terme (celles qui peuvent être planifiées et mises en œuvre au cours de six ou douze mois) :

- sont principalement des changements de procédures;
- requièrent un investissement minime en matière de temps et de capital;
- fonctionnent dans le cadre actuel de l’exploitation agricole (disposition du site, construction ou configuration des bâtiments, niveaux de dotation, etc.).

Les activités à plus long terme (celles qui peuvent être planifiées et mises en œuvre sur plus d’une année) :

- requièrent quelques changements à l’infrastructure du site, des bâtiments, de la disposition de la ferme, entre autres;
- requièrent un certain investissement en matière de temps et de capital pour les exécuter.

Collaborez avec votre médecin vétérinaire pour établir la liste des priorités et avec votre personnel pour élaborer un plan d’action.

Y a-t-il des modifications dans l’un des quatre secteurs de gestion qui amélioreraient la biosécurité de votre exploitation?

Section ou pilier de la biosécurité	Description de la lacune de biosécurité cernée	Mesures correctives suggérées			
Mouvements des animaux					
Mouvements de personnes, de véhicules, d’équipements et d’outils					
Pratiques de santé animale					
Éducation, planification et tenue de registres					
Quel ou quels sont les plus grands défis auxquels fait face votre exploitation en matière de biosécurité?					
Quelles maladies avez-vous observées dans votre exploitation au cours des trois dernières années?		Maladies :			
Est-ce que vous et le personnel adéquat pouvez détecter ces maladies?	<table border="0"> <tr> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		Oui	Non	<input type="checkbox"/>
Oui	Non				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Disposez-vous d'un ou de plusieurs plans établissant les pratiques utilisées pour contrer ces maladies?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Décrivez le plan :
Des pratiques liées à la biosécurité ou à la santé du troupeau devraient-elles être mises en œuvre afin de diminuer la réapparition de ces maladies?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Précisez :
Y a-t-il des maladies particulières qui pourraient avoir une incidence énorme malgré une probabilité faible ou plus faible de se produire (p. ex. tuberculose bovine, charbon, fièvre aphteuse)?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Maladies :
Est-ce que vous et votre personnel sauriez détecter ces maladies?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Disposez-vous d'un plan établissant votre intervention initiale après les avoir détectées?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Décrivez le plan :

Atténuation des risques

Plus de renseignements vous sont fournis dans les sections suivantes du Manuel de mise en place pour vous aider à atténuer les risques relevés dans les questions ci-dessus. Au fur et à mesure que vous y avancez, consultez ces pages de nouveau afin de consigner vos pensées sur les mesures possibles dans les marges intitulées « remarques » à droite. Disposer de ces renseignements à un seul endroit vous aidera à déterminer les mesures d'atténuation les plus adéquates pour votre exploitation.

Principe

1

Gestion et réduction au minimum des risques liés aux mouvements des animaux

Les mouvements des animaux sont l'un des moyens les plus fréquents de propager des maladies dans l'industrie des bovins de boucherie. Les moyens les plus importants sont entre autres :

- Le mélange d'animaux : mélanger des animaux provenant de sources différentes. En voici quelques exemples :
 - acquérir des animaux provenant de plusieurs sources, comme dans les parcs d'engraissement;
 - mettre les animaux en contact avec des animaux provenant de plusieurs sources, comme dans des pâturages communautaires.
- Animaux à risque élevé : animaux dont la probabilité d'être atteints d'une maladie est plus élevée ou inconnue. Les exemples comprennent notamment :
 - un état de santé inconnu;
 - un troupeau différent, ou qui revient après avoir été séparé du troupeau;
 - un état malade ou ayant récemment récupéré;
 - une espèce différente.
- Les animaux hautement susceptibles : ceux dont le risque de contracter une maladie est le plus élevé. Ceux-ci comprennent :
 - les veaux et les jeunes animaux;
 - les animaux malades ou ayant récemment récupéré;
 - les animaux dont le système immunitaire est diminué ou affaibli;
 - le bétail n'ayant pas été vacciné précédemment.

Ces mouvements contribuent grandement aux maladies présentes dans l'industrie des bovins de boucherie. Ils sont aussi un élément important de la plupart des exploitations de bovins de boucherie, de même que pour l'ensemble de l'industrie.

Bien qu'il soit peu pratique de suggérer d'éviter ces mouvements, les producteurs devraient être conscients que :

- des risques sont associés à ces formes de déplacements des animaux;
- ils peuvent gérer ces risques à l'aide des pratiques suggérées dans les sections suivantes.

1A. Gestion du risque associé au mélange d'animaux

Le mélange d'animaux est une pratique courante connue de la plupart des producteurs de bovins de boucherie. Cette pratique consiste à mélanger les animaux provenant d'une exploitation à ceux d'une autre. En voici des exemples : placer les animaux dans un champ appartenant à la Couronne ou dans des

pâturages communautaires, les expositions, les ventes aux enchères, les tests sur les taureaux, les parcs d'engraissement, la semi-finition ou autres.

La plupart des producteurs connaissent la pratique du mélange d'animaux, et celle-ci fait partie intégrante de nombreuses, voire la plupart des exploitations. Les renseignements contenus dans cette section visent à éduquer et informer les producteurs quant aux risques associés au mélange d'animaux, tout en suggérant aux producteurs des pratiques qui pourraient diminuer l'incidence de ces risques dans leur propre exploitation.

1A.1. Isoler les animaux introduits, et, lorsque justifié, les vacciner, les tester ou les traiter

Pourquoi est-ce important?

Les bovins introduits peuvent transporter ou propager des maladies, même s'ils semblent cliniquement sains, et surtout s'ils ont été exposés aux animaux d'autres troupeaux ou s'ils sont stressés pendant le sevrage, le mélange, le transport, entre autres.

- La ségrégation protège le reste du troupeau en permettant de détecter les maladies chez les animaux introduits. Elle protège aussi les animaux introduits des maladies présentes dans le reste du troupeau jusqu'à ce que les stratégies d'atténuation comme la vaccination prennent effet.
- On utilise la vaccination afin d'augmenter l'immunité des animaux introduits contre les maladies qui pourraient être présentes dans le troupeau ou l'environnement.
- Les tests de détection peuvent aider à relever les risques de maladie qui existent chez les animaux introduits. Une fois que ces risques sont relevés, ils peuvent être gérés et traités de manière à réduire les risques de maladie pour les animaux et le troupeau.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez votre tolérance au risque

La première étape est d'établir de façon claire le degré de risque à la santé de votre troupeau résident que vous êtes en mesure d'accepter et de gérer. Le degré de risque variera et sera déterminé, entre autres, par :

- le type de troupeau que vous entretenez – race enregistrée ou croisée;
- les pratiques de gestion de la ferme;
- les connaissances spécialisées du producteur;
- les défis en matière de production, notamment les maladies présentes;
- les objectifs établis par le producteur.

La tolérance au risque des producteurs de troupeaux de pure race qui obtiennent leurs principaux revenus de la vente d'animaux reproducteurs sera plus basse que dans le cas d'une exploitation de semi-finition ou de parcs d'engraissement.

b. Déterminez et évaluez les risques

Établissez les risques d'exposition aux maladies et de transmission, puis déterminez s'ils concernent les animaux introduits ou le troupeau résident.

Une fois que ces risques sont relevés, déterminez quelles stratégies de gestion peuvent être utilisées pour les atténuer. Est-ce que les risques peuvent être :

- évités?
- diminués?
- acceptés?

Certains risques peuvent être acceptés et gérés à l'aide de pratiques comme la ségrégation, en combinaison avec la vaccination, les tests de détection et les traitements. Cette approche a fait preuve de succès chez les parcs d'engraissement.

Ces risques peuvent aussi être évités jusqu'à un certain point, par exemple en utilisant certaines pratiques d'achat qui limitent les sources d'animaux introduits. Il s'agit d'un élément d'une approche efficace utilisée par de nombreuses exploitations vaches-veaux.

Certaines, et possiblement de nombreuses, exploitations combineront des pratiques de prévention et de réduction des risques. Dans ce cas, l'exploitation pourrait utiliser des pratiques d'achat, de même que des pratiques de ségrégation, de vaccination, de tests et de traitements. Cette approche intégrée s'applique avec succès aux exploitations vaches-veaux et de race pure.

L'approche adéquate à utiliser pour une exploitation en particulier changera selon divers facteurs, notamment les risques, l'environnement, le type d'exploitation, entre autres. Les producteurs doivent prendre le temps d'évaluer régulièrement ces facteurs avec l'aide de leur médecin vétérinaire, et relever les pratiques les plus utiles pour leur exploitation.

Aux fins de biosécurité, les pratiques de gestion des risques de maladie intègrent les principes de : prévention, de réduction et d'acceptation.

Les pratiques adéquates dépendront des coûts et des avantages reliés à une exploitation en particulier.

c. Élaborer un « plan sur les animaux introduits »

Afin d'être uniforme et efficace, élaborer un « Plan sur les animaux introduits » qui intègre la ségrégation et les pratiques de vaccination, de tests de détection et de traitement qui concernent votre exploitation. Consultez les dossiers médicaux, vos employés et votre médecin vétérinaire pour connaître les maladies dont vous devez vous préoccuper et les vaccins, les tests et les traitements appropriés, ainsi que leurs limites. Pour savoir à quoi peut ressembler un plan sur les animaux introduits, consultez l'annexe 3.

d. Examinez vos pratiques d'achat

Utilisez des pratiques d'achat pour limiter les risques d'introduction de maladies chez le nouveau bétail. Un « troupeau fermé » sans y introduire d'animaux peut être idéal, mais est peu pratique pour la plupart des exploitations.

Songez à la classe, à la source, au moment et à la fréquence nécessaires des achats. Par exemple, des risques importants peuvent provenir de l'achat de taureaux non testés ayant déjà été utilisés aux fins de reproduction, l'achat de [veaux d'adoption] ou de vaches non saillies.

- De nombreuses exploitations limitent leurs achats à certaines catégories d'animaux, p. ex. taureaux vierges, vaches pleines ou génisses.
- Certains producteurs choisissent de gérer les risques en limitant le nombre ou le type de sources desquelles ils achètent, p. ex. seulement de sources connues, seulement de deux ou trois emplacements, ou directement auprès d'un éleveur (troupeau d'origine).
- Les producteurs peuvent restreindre les introductions à certaines périodes de l'année où le risque peut être réduit, ou à seulement quelques moments par années où ils peuvent surveiller étroitement les résultats.
- Enfin, pour les exploitations de race pure, améliorer et augmenter la taille du troupeau à l'aide de l'insémination artificielle et de transfert d'embryon diminuera l'exposition aux maladies.

e. Planifiez l'arrivée à la ferme

Planifiez l'endroit où les animaux sont déchargés afin de minimiser l'exposition aux autres bovins. Idéalement, les camions devraient effectuer le déchargement sans entrer dans la zone de production.

f. Ségréguez les animaux introduits

Ségréguez du troupeau tous les animaux introduits dès leur arrivée, qu'ils soient nouveaux ou en retour. Cette pratique comporte une séparation et une surveillance régulière sur une longue période.

- Les enclos de ségrégation devraient être près du débarcadère, et on devrait y avoir accès sans qu'il y ait exposition au troupeau.
- Les enclos de ségrégation devraient mettre à part les animaux introduits de manière physique, spatiale et procédurale afin d'éviter l'exposition au troupeau. Évitez de propager des maladies d'un groupe à l'autre, que ce soit un contact par fugue, par utilisation du même périmètre ou nez à nez, par équipement commun, vêtements, chaussures, employés, animaux de compagnie, animaux sauvages ou autre. Pensez à utiliser des vêtements, des bottes et de l'équipement désignés. Remarque: La distance varie en fonction de la maladie. Les enclos devraient être physiquement écartés du reste de la zone de production; à une distance importante du troupeau afin d'éviter la propagation aérienne, p. ex. 60 mètres ou plus. Les procédures doivent minimiser l'exposition; à l'aide d'équipement ou d'employés différents.
- Les animaux mis à part devraient faire régulièrement l'objet d'une surveillance pour détecter les maladies pendant une période prolongée. Idéalement, cette période comporte une observation deux fois par jour, possiblement davantage, selon les maladies préoccupantes ou si on détecte une maladie.

-
- Les employés qui surveillent les animaux mis à part devraient connaître les signes de la maladie, les traitements et les interventions contre les maladies préoccupantes. Lorsque les animaux mis à part manifestent des signes de maladie, il faut utiliser ces mesures

g. Vacciner, tester et traiter, le cas échéant

Vaccinez ou testez les animaux introduits au commencement de la période de ségrégation. Cette procédure devrait avoir lieu après avoir laissé les animaux s'ajuster à leur milieu pendant la nuit et avant d'être qu'ils soient introduits dans le troupeau. Dans certains cas, il serait avisé de l'effectuer avant que l'animal n'arrive à la ferme, p. ex. une condition pour la vente.

Traitez les animaux introduits pour détecter les parasites internes et externes au début de la période de ségrégation. Dans certains secteurs, ces parasites jouent un rôle important dans la propagation de certaines maladies à transmission vectorielle.

Tous les vaccins, les tests et les traitements pour la santé doivent être consignés, idéalement pour chaque animal. Ces renseignements, conservés dans le Registre de la santé, peuvent aussi être utilisés pour informer les propriétaires subséquents.

h. Considérations supplémentaires

Voici d'autres aspects à prendre en considération par rapport aux animaux introduits :

- **« Les animaux en santé ou hautement susceptibles d'abord »** : Surveillez, nourrissez et manipulez les animaux jeunes ou en santé avant les animaux mis à part, malades ou âgés. Cette pratique aide à éviter la propagation des maladies.
- **Faites les introductions au même moment** : Le bétail mis à part ensemble devrait être ajouté au troupeau ensemble. Ce principe aide à diminuer le stress et les maladies qui en découlent.
- **Faites du nettoyage** et, au besoin, désinfectez **après l'utilisation** : Faites du nettoyage et, au besoin, désinfectez les bâtiments de ségrégation après leur utilisation, notamment les distributeurs de fourrage et les abreuvoirs, surtout si une maladie était présente.

Une stratégie **« tous dedans, tous dehors »** peut fonctionner dans certains cas, p. ex. parcs d'engraissement plus petits, tests pour les taureaux ou cours de sous-finition. Dans les parcs d'engraissement plus larges, il est peu pratique de remplir et de vider tout le parc à la fois. Toutefois, une stratégie **« tous dedans, tous dehors »**, peut être utilisée en regroupant les animaux d'un type particulier et de date d'acquisition précise dans la même rangée ou la même partie des enclos, et en les expédiant au même moment. Dans un cas comme dans l'autre, les animaux devraient être conservés dans leurs groupes d'achat autant que possible afin d'éviter d'avoir à faire un tri dans des enclos possédant des dates d'acquisition différentes.

Les exigences en matière de biosécurité pour les animaux malades sont semblables à celles concernant les animaux mis à part. Il est toutefois important de disposer de bâtiments distincts pour la ségrégation et pour les animaux malades, afin d'empêcher les maladies d'être transmises aux nouveaux bovins.

Consultez les résultats visés 1.A.2, 4.3, 4.4 et 4.5 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le sujet.

1A.2. Obtenir et partager les renseignements sur les animaux mélangés avec les anciens et les futures propriétaires

Pourquoi est-ce important?

Échanger des renseignements sur la santé du troupeau est bénéfique aux producteurs (y compris aux acheteurs et aux vendeurs). Connaître les antécédents en matière de santé des animaux mélangés, y compris du troupeau desquels ils sont tirés, peut :

- éviter ou diminuer l'introduction de maladies et d'autres problèmes de santé possibles dans le troupeau ou chez les animaux introduits;
- garantir que les vaccins ou les tests adéquats sont administrés et éviter les coûts inutiles des dédoublements.

Il est aussi utile de faire des comptes rendus, et de faire connaître aux vendeurs les problèmes qui pourraient s'être développés sous leurs soins et les changements qu'ils pourraient devoir faire en matière de gestion. Au final, ces pratiques sont bénéfiques pour les animaux par l'entremise d'une meilleure santé et d'un bien-être plus grand.

Enfin, le fait de fournir ces renseignements en tant que pratique habituelle peut avoir une incidence sur les décisions d'achat, et protéger les relations entre l'acheter et le vendeur, ce qui est important dans n'importe quel commerce.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Examiner les renseignements sur la santé qui concernent les animaux introduits peut aider à relever les risques de maladie possibles. Ceux-ci peuvent toucher les animaux introduits ou le troupeau qu'ils rejoignent.

b. Les renseignements en matière de santé suivent les animaux

Des renseignements sur la santé devraient accompagner le mouvement de tous les animaux qui ont été mélangés. Idéalement, les renseignements accompagneraient le mouvement de tous les nouveaux achats, particulièrement les animaux reproducteurs, bien que l'on mette l'accent sur les animaux mélangés, puisque les risques à la santé sont plus grands.

Les renseignements peuvent être offerts sur tous les transferts ou toutes les transactions. S'ils ne sont pas offerts pendant le processus de transaction, ils devraient être demandés.

Les renseignements qui avantagent l'acheteur et la santé des animaux, de même que leur bien-être, comprennent : l'état de vaccination, les maladies auxquelles ils ont été exposés (éclosions de maladie à la ferme ou dans le pâturage communautaire), les traitements récents à l'échelle du troupeau et des individus.

c. Registres d'expédition

Idéalement, ces renseignements liés à la santé seraient consignés par écrit pour le nouveau propriétaire. Un « Registre d'expédition » peut être utile en ce sens, et un exemple est offert à l'annexe 6. Certains programmes offrent des outils en ligne afin de partager des renseignements qui pourraient aussi être utiles au nouveau propriétaire.

d. Effectuez des traitements contre les risques à la santé connus

Les animaux mélangés qui ne sont pas accompagnés de renseignements sur la santé représentent un enjeu fréquent et difficile à évaluer pour les producteurs. De nombreuses pratiques de mélange sont fréquentes dans l'industrie et ont peu de chances de changer. Cela étant dit, les animaux mélangés sont accompagnés de risque accru à la santé, parce qu'ils ont été exposés à tous les risques du groupe en matière de santé. Les producteurs peuvent lutter contre ce risque en les traitant contre les risques connus en matière de santé du groupe dans lequel ils ont été mélangés.

Le fait d'utiliser les pratiques de biosécurité de cette façon permet aux producteurs de gérer efficacement les risques en matière de santé associés à la pratique commerciale courante de recevoir des animaux mélangés. L'application des pratiques de biosécurité sur l'introduction aux parcs d'engraissement gère efficacement les risques à la santé des bovins qui proviennent de sources mélangées. Cette pratique a joué un grand rôle dans la croissance du secteur des parcs d'engraissement au cours des 20 dernières années.

Consultez les résultats visés 1.A.1, 1B.2 et 4.5 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le sujet.

1A.3. Minimiser, si possible, les contacts avec des animaux d'autres espèces et d'autres exploitations

Pourquoi est-ce important?

Les autres espèces animales (particulièrement les autres ruminants non bovins) peuvent transporter des maladies qui leur provoquent une maladie clinique minime, voire aucune, mais qui ont des retombées importantes sur les bovins. Par exemple, la fièvre catarrhale maligne des bovins peut être présente chez le mouton et la chèvre avec peu de conséquences, mais provoque d'importantes préoccupations si elle est introduite chez les bovins.

Les bovins des autres exploitations constituent un autre risque, puisqu'ils peuvent avoir été exposés à une maladie qui n'est pas présente ou gérée dans le troupeau. Dans ce cas, les contacts peuvent introduire une maladie qui n'est pas gérée, et contre laquelle le troupeau n'est pas protégé. Par exemple, la BVD peut être gérée dans une exploitation, mais la maladie peut être introduite par contact avec un troupeau où la maladie n'est pas présente ou gérée.

Le contact entre des animaux dans les deux cas exposerait le troupeau à des maladies dont la présence est inconnue du producteur, provenant :

- d'animaux sauvages ou d'élevage;
- de bovins, de ruminants ou d'autres espèces.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Relevez les moments ou les lieux où les contacts avec des animaux d'autres espèces ou d'autres exploitations sont probables ou inévitables, et essayez de gérer l'exposition qui en découle.

Communiquez avec les propriétaires des exploitations où des contacts se produisent, collaborez afin d'établir des pratiques de biosécurité communes et cernez les endroits où des stratégies supplémentaires de vaccination ou de gestion du risque peuvent être justifiées.

Discutez des risques des contacts entre animaux avec des professionnels, notamment votre médecin vétérinaire, et élaborer des stratégies d'atténuation des risques.

Entretenez les clôtures

Gardez les clôtures en bon état afin de minimiser les contacts avec les autres exploitations. Les contacts près des barrières présentent beaucoup moins de risques que les mélanges dans le même pâturage, surtout si d'autres espèces y sont mêlées.

b. Gérez les pâturages et créez des zones tampons

Créez une zone tampon entre les exploitations. Vous pouvez l'établir à l'aide de chemins, de frontières naturelles, notamment les rivières, de barrières doubles, et même d'animaux plus résistants. Par exemple :

- Faites paître les animaux hautement susceptibles le plus loin des autres exploitations et des autres espèces.
- Coordonnez le pâturage avec vos voisins afin de réduire les contacts aux barrières, particulièrement si ceux-ci peuvent comporter d'autres espèces.
- Laissez une période de jachère entre les rotations de pâturage, particulièrement s'ils comportent d'autres espèces.

c. Gérez les pâturages et les champs partagés

Si votre bétail paît avec celui d'autres exploitations, diverses pratiques pourraient être utiles :

- Obtenez les renseignements sur la santé des autres troupeaux (consultez 1A.2). Demandez au gestionnaire du pâturage de fournir une copie des exigences en matière de vaccins ou de tests. Assurez-vous que les troupeaux mélangés ont un état de santé et des pratiques de biosécurité semblables.

-
- Établissez et maintenez des pratiques de biosécurité communes entre les producteurs qui utilisent le pâturage. Celles-ci pourraient aider à éviter bon nombre de maladies, notamment les maladies vénériennes; et utilisez un grand nombre de pratiques, comme les tests de détection et le tri des taureaux infectés, l'hivernage des taureaux séparément des vaches afin d'éviter les réinfections, n'accepter que les génisses vierges ou les vaches ayant un veau sur pied.

d. Limitez les contacts avec les autres espèces

Évitez le pâturage de différentes espèces dans les mêmes zones de production ou les zones adjacentes. Les producteurs qui gèrent des troupeaux de deux espèces ou plus devraient faire en sorte d'éviter les contacts entre les groupes d'espèces dans les troupeaux.

Autant que possible, contrôlez l'accès des animaux d'autres espèces ou d'autres exploitations à l'eau, aux aliments et aux minéraux.

e. Gérez les contacts avec les animaux sauvages

Autant que possible, limitez les contacts avec les animaux sauvages et les populations d'insectes nuisibles qui peuvent transmettre certaines maladies au bétail et parmi le troupeau. Bien que ce ne soit pas toujours possible à accomplir, il est utile de savoir si des contacts ont lieu avec d'autres espèces, et la façon dont ils se produisent. Les contacts inter-espèces particuliers dont il faut être conscient comprennent :

- les cerfs et les wapitis sur les sites d'alimentation ou près des zones d'entreposage des aliments pour animaux.

Les oiseaux, par exemple dans les parcs d'engraissement, peuvent difficilement être évités ou contrôlés dans une grande mesure, et bien que l'on ignore leur rôle, ils peuvent être un facteur de transmission chez certaines maladies.

f. Gérez la santé des autres animaux et des animaux de compagnie sur la ferme

Utilisez de bonnes pratiques de biosécurité sur les animaux d'autres espèces. Des normes de biosécurité sont en cours d'élaboration pour les autres espèces d'animaux d'élevage, et celles-ci fournissent de bonnes lignes directrices. Les chiens d'utilité devraient disposer des vaccins actuels et faire l'objet d'une surveillance pour détecter les maladies.

Assurez-vous que les animaux de compagnie ont leurs vaccins à jour, qu'ils sont surveillés pour détecter les maladies et qu'ils sont gardés à l'extérieur de la zone de production.

g. Conseils supplémentaires

Utilisez des pratiques de biosécurité strictes pour les animaux et l'équipement que vous apportez hors du site pour des expositions ou des rodéos. Ces animaux devraient être mis à part du troupeau pour la saison, ainsi que surveillés et gérés afin de minimiser la transmission de maladies. Les remorques et l'équipement utilisés à cette fin peuvent être nettoyés avant de les utiliser pour d'autres animaux.

Consultez les résultats visés 1A.1, 1A.2, 2.3, 2.6 et 2.7 pour lire une discussion supplémentaire par rapport aux animaux sauvages et aux organismes nuisibles.

1B. Gestion des mouvements d'animaux à risque élevé et hautement susceptibles

Animaux à risque élevé	Animaux hautement susceptibles
<ul style="list-style-type: none">• Le bétail dont l'état immunitaire est inconnu ou sans vaccins antérieurs• Les animaux plus âgés atteints de problèmes de santé plus latents ou chroniques (p. ex. maladie de Johne)• Les nouveaux animaux de l'exploitation ou ceux d'une autre espèce• Les animaux mélangés qui peuvent avoir été exposés à de nouveaux agents pathogènes, y compris les nouveaux animaux ou ceux revenant au troupeau• Les animaux malades ou ayant récemment récupéré	<ul style="list-style-type: none">• Les animaux à faible immunité• Les nouveau-nés et les veaux récemment sevrés• Les vaches en gestation• Le bétail non vacciné• Les animaux stressés ou ayant récemment été stressés, notamment les animaux malades ou ayant récemment récupéré, ceux qui ont été transportés récemment ou vendus aux enchères, en âge avancé, de santé générale faible ou ayant une lourde charge parasitaire

Les renseignements fournis dans cette section peuvent suggérer des pratiques qui aideront les producteurs à gérer ces animaux et leurs risques inhérents.

1B.1. Gérer et minimiser les mouvements et les contacts d'animaux à risque élevé et hautement susceptibles

Pourquoi est-ce important?

Les animaux à risque élevé sont plus susceptibles que les autres de propager des maladies, alors que les animaux hautement susceptibles ont une immunité plus faible qui les rend plus susceptibles d'acquérir des maladies que d'autres.

On a prouvé que les activités pouvant stresser le bétail (transport des animaux, traitements, etc.) nuisent davantage à la fonction immunitaire et augmentent la propagation d'agents pathogènes. Par conséquent, le mouvement des animaux à risque élevé et hautement susceptibles augmente la possibilité de transmission de maladie.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Soyez au courant de l'état de santé de vos animaux et de ceux introduits dans le troupeau. Plus particulièrement, les producteurs devraient savoir quels individus ou groupes sont le plus susceptibles d'être porteurs de maladies, et lesquels sont le plus susceptibles de contracter une maladie.

Ce sont des facteurs auxquels songer pour toute nouvelle transaction et pour tout animal qui entre en contact avec les vôtres.

Votre vétérinaire pourrait vous offrir plus de renseignements sur le sujet.

b. Évitez de déplacer ces animaux

Évitez de déplacer les animaux appartenant à ces groupes.

Diminuez leurs contacts directs ou indirects avec le reste du bétail, qu'il s'agisse de vos animaux ou de ceux de quelqu'un d'autre, autant que vous le pouvez.

c. Divulgez les préoccupations liées à la santé

La divulgation des problèmes de santé connus peut être un élément du processus de transaction. Évidemment, le principe « Acheteurs, prenez garde » devrait rester un élément nécessaire de chaque transaction, toutefois les préoccupations connues liées à la santé devraient être divulguées du vendeur à l'acheteur, et les vendeurs devraient éviter de « s'en débarrasser », puisque cette pratique perpétue et, bien souvent, amplifie le problème.

d. Exécutez les traitements rapidement

Traitez rapidement le bétail qui présente des signes de maladie afin de diminuer la possibilité d'exposition des animaux susceptibles.

e. Nettoyez et désinfectez

Nettoyez et, le cas échéant, désinfectez l'équipement entre les utilisations sur des groupes d'âges et de production différents. Ceci peut comprendre l'équipement de manipulation ou vétérinaire.

f. Regroupez et gérez les animaux selon le risque

Établissez l'ordre du travail agricole et des activités de manipulation des animaux afin d'éviter de propager la maladie : gérez les animaux hautement susceptibles en premier, et les animaux à risque élevé en dernier.

Séparez les unités de production et les âges lorsque cela est possible :

- les taureaux et les vaches devraient passer l'hiver séparément afin de réduire les infections provenant des vaches à vêlage et à cycle tardif.

Placez le bétail dans des pâturages en tenant compte des risques de maladie :

- faites paître les animaux les plus susceptibles le plus loin possible des endroits pouvant contenir des risques de maladie, et les animaux plus résistants, eux, devraient être placés plus près;
- les endroits à risque plus élevé pourraient être ceux adjacents au bétail des exploitations avoisinantes, des zones de ségrégation ou des animaux malades, ou encore des zones d'entreposage des carcasses et du fumier.

Tenez compte des rotations de pâturage en fonction de la production et des groupes d'âge :

- faites paître les génisses de remplacement dans les pâturages avant les vaches matures, afin que les génisses ne soient pas exposées à des organismes persistants propagés par les animaux sans manifestations cliniques qui peuvent être présents parmi les vaches plus âgées.

Consultez aussi les pratiques suggérées pour les animaux mélangés, à savoir les résultats visés 1A.1, 1A.2 et 1A.3.

« Manipulez les animaux en santé ou hautement susceptibles d'abord, et les animaux à risque élevé en dernier. »

1B.2 Utiliser ou exiger des camions propres pour le mouvement d'animaux hautement susceptibles

Pourquoi est-ce important?

Le fumier et la litière sale peuvent être une source de maladie. Retirer ce matériel des camions et des remorques avant de les utiliser pour transporter du bétail et avant de faire entrer ces véhicules dans un autre endroit diminue le risque de propager la maladie.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Idéalement, des camions propres seraient libres pour tous les mouvements de bétail, toutefois il s'agit d'une proposition irréaliste dans l'industrie bovine. L'utilisation de camions propres est le plus important pour transporter les animaux hautement susceptibles. Ces animaux sont le plus susceptibles de contracter des maladies, et ce risque augmente davantage en raison du stress supplémentaire infligé par le transport. Ces maladies peuvent provenir du fumier ou de la litière sale présents dans les camions n'ayant pas été nettoyés.

b. Exigez des camions propres

Les producteurs devraient exiger des camions propres lorsqu'ils réservent leurs chargements.

Il peut être difficile de nettoyer des camions ou d'obtenir des camions propres pour de nombreuses raisons, p. ex. temps froid, peu d'installations de nettoyage, accumulation de commandes pendant les campagnes d'automne, entre autres.

c. Nettoyez vos propres camions

Les producteurs devraient garder leurs camions propres. Si votre camion est utilisé pour transporter du bétail pour d'autres exploitations, nettoyez-le avant qu'il quitte votre périmètre. Nettoyez-le à nouveau dans l'autre exploitation avant son retour, ou utilisez la zone de nettoyage décrite ci-dessous.

d. Disposez d'une zone de « nettoyage »

Bien qu'il soit préférable que les camions arrivent propres, ils peuvent être nettoyés ou raclés à leur arrivée sur le terrain, si la température le permet. Un amas propre à utiliser pour les camions ne devrait pas être accessible aux animaux, et devrait être conservé à part du fumier entreposé de l'exploitation. Ce matériau ne devrait pas être étendu ou vendu avant d'être adéquatement composté ou vieilli.

e. Nettoyage des remorques servant au bétail vivant

Le nettoyage comporte cinq étapes :

1. Le **nettoyage à sec** au cours duquel on retire tout fumier et toute litière visible (raclage, brossage, etc.). Pendant l'hiver, cette étape peut se limiter à racler les matières lâches, ce qui peut être le plus facilement effectué tout de suite après le déchargement des animaux, avant que la litière ne gèle.
2. Le **nettoyage humide** : Si l'on dispose d'installations de nettoyage, les remorques devraient être nettoyées sous tous les angles avec de l'eau de pression faible à élevée.
3. Le **séchage** : Idéalement, on devrait laisser les surfaces sécher avant de les désinfecter.
4. La **désinfection** : Si l'on dispose d'installations de désinfection, désinfectez les remorques après le nettoyage humide. Utilisez un désinfectant homologué (approuvé par Santé Canada) à large spectre. Les désinfectants homologués seront reconnaissables à leur numéro d'identification de médicament (DIN) inscrit sur l'étiquette. L'indication devrait être à large spectre. Il est important de l'appliquer adéquatement : respectez les directives du fabricant. Remarque : Il n'est pas vraiment utile de désinfecter des surfaces si le nettoyage à sec et le nettoyage humide n'ont pas été effectués. La boue, le fumier et la litière vous empêcheront de bien désinfecter en abritant les surfaces et en rendant de nombreux désinfectants inactifs.
5. Le **séchage** : Idéalement, on devrait laisser les remorques sécher avant d'y remettre de la litière.

Refaites la litière des remorques à l'aide de matières fréquemment utilisées dans le secteur, p. ex. des copeaux, de la paille ou autre. Les écoulements du site de nettoyage ne devraient pas entrer en contact avec le bétail ou les zones sensibles sur le plan de l'environnement.

Activités de nettoyage des camions	Points supplémentaires
<ol style="list-style-type: none">1. Nettoyage à sec (peut se limiter au raclage)2. Nettoyage humide*3. Séchage4. Désinfection*5. Séchage6. Nouvelle litière <p>*si le temps et les installations le permettent</p>	<ul style="list-style-type: none">• Exigez des camions propres lorsque vous les réservez• Faites un nettoyage avant d'entrer dans le périmètre• Utilisez une pile de matière servant aux camions propres, au besoin• Cette pile doit être inaccessible au bétail, et séparée de l'entrepôt de fumier de l'exploitation• Protégez l'environnement et le bétail en gérant les écoulements de manière adéquate

Principe

2

Gestion des mouvements de personnes, de véhicules, d'équipements et d'outils

Les mouvements de personnes et de véhicules, d'équipement et d'outils qui sont entrés en contact avec le fumier, l'urine, le sang, la salive, entre autres, d'animaux malades (cheptel vif et animaux morts) peuvent transmettre ces maladies lors de leurs allées et venues sur la ferme.

2.1. Appliquer des pratiques sanitaires pertinentes pour le personnel, les visiteurs, les véhicules, l'équipement et les outils à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie des zones de production

Pourquoi est-ce important?

Les personnes et les véhicules, l'équipement et les outils peuvent tous transmettre les maladies sur le périmètre et hors du périmètre d'une exploitation de bovins de boucherie. Bien qu'il soit possible d'éviter ou de prévenir ces mouvements, bon nombre d'entre eux sont indispensables à l'exploitation. Les pratiques sanitaires sont nécessaires afin de diminuer la possibilité que ces mouvements transmettent des maladies.

Pratiques suggérées de gestion du risque

Certains mouvements sont de toute évidence plus susceptibles de véhiculer des maladies que d'autres. Pour vous assurer que les pratiques sanitaires sont pertinentes, ainsi que valables pour contrôler la maladie, les pratiques suggérées dans cette section utilisent une approche axée sur le risque qui tient compte du risque des articles introduits, de même que de la susceptibilité des zones visitées, p. ex. la zone de production par rapport à la cour de ferme.

Les pratiques qui sont adéquates pour une exploitation particulière varieront selon le type d'exploitation, la disposition de la ferme et les débits de circulation.

Tous les producteurs devraient exécuter quelques pratiques générales de manière continue.

a. Déterminez et évaluez les risques

Évaluez les risques de tous les visiteurs en posant des questions sur les contacts avec du bétail ou une ferme au cours des 14 derniers jours (y compris les véhicules, l'équipement et les outils qui les accompagnent).

-
- Risque faible ou négligeable : aucun contact avec du bétail; une visite dans une exploitation d'élevage.
 - Risque modéré : contact avec le bétail d'une exploitation ou plus d'une visite dans une exploitation d'élevage.
 - Risque élevé : contact avec le bétail de plus d'une exploitation; ou personnel manipulant les animaux malades ou mis à part de l'exploitation; ou personnes provenant d'un autre pays où l'on signale des éclosions de maladie déclarable.

Consultez les exigences d'entrée à l'annexe 13 pour plus de renseignements.

b. Personnes en provenance d'autres pays

Afin d'évaluer le risque que présentent les personnes provenant d'un autre pays, il est conseillé de discuter des particularités auprès de votre médecin vétérinaire, ou auprès du bureau de votre vétérinaire provincial en chef (consulter l'annexe 7).

Souvenez-vous de tenir compte des employés ou du reste du personnel (y compris vous-même) qui reviennent d'un autre pays.

Certains enjeux dont il faut tenir compte sont les contacts à l'extérieur du Canada, notamment :

- Est-ce que cette personne est entrée en contact avec du bétail?
- Est-ce que cette personne porte des vêtements ou possède des effets personnels qui sont entrés en contact avec une ferme ou du bétail?
- Est-ce que des maladies déclarables ou importantes sont une préoccupation de cet autre pays?
- Quand cette personne est-elle revenue au Canada (après être sortie du pays)?

c. Avant l'arrivée à la ferme

Avant l'arrivée des visiteurs, renseignez-les sur les pratiques de biosécurité, et assurez-vous qu'ils :

- comprennent quelles pratiques de biosécurité sont nécessaires et pourquoi;
- minimiser leur contact avec le bétail ou avec les autres fermes avant leur visite;
- laissent leurs animaux de compagnie chez eux, ou qu'ils les gardent à l'intérieur de leur véhicule à leur arrivée.

d. À l'arrivée

Lors de leur arrivée, demandez aux visiteurs de :

- consigner leur visite dans le registre des visiteurs;
- porter des vêtements et des chaussures propres et distincts, ou d'utiliser des vêtements et des chaussures jetables ou propres fournis par l'exploitation;
- laver leurs mains avec du savon et de l'eau ou d'utiliser un désinfectant pour les mains;
- minimiser leur contact avec le bétail pendant la visite;
- ne pas entrer dans les zones de ségrégation ou les enclos pour animaux malades, ni entrer en contact avec ces animaux;

-
- laisser les véhicules à l'extérieur de la zone de production autant que possible, y compris les véhicules de service et d'approvisionnement, comme les camions d'alimentation ou citernes et les camions de ramassage des cadavres d'animaux.

e. Au départ

Lors de leur départ, assurez-vous que :

- les visiteurs nettoient ou se débarrassent de leurs chaussures et lavent leurs mains après être entrés en contact avec le bétail;
- les employés portent des vêtements propres et que leurs chaussures sont exemptes de fumier;
- les véhicules ne contiennent aucune matière organique visible, particulièrement du fumier.

f. Conseils généraux supplémentaires

Les points suivants devraient être étudiés et respectés, si possible :

- désignez un stationnement distinct pour tous les véhicules qui sortent du périmètre, y compris les visiteurs, afin de minimiser le degré auquel le fumier est transporté hors de l'exploitation;
- les allées et les voies piétonnières sont sèches, accessibles et exemptes de fumier;
- offrez des vêtements et des chaussures jetables ou propres si les visiteurs en ont besoin.

2.2. Minimiser l'utilisation d'un même équipement pour des tâches « sales » et des tâches « propres »

Pourquoi est-ce important?

Les carcasses, notamment les fluides et les sécrétions corporelles, le fumier et les déchets, contiennent souvent des maladies. C'est pourquoi on les désigne parfois comme étant « sales », et que les tâches qui y sont reliées sont appelées « tâches sales ». Les surfaces qui sont entrées en contact avec ces éléments peuvent avoir été exposées à la maladie et sont aussi jugées « sales ».

Par opposition, les aliments, l'eau et la litière qui sont soit consommés, soit en contact direct avec le bétail devraient être « propres », ou exempts de maladie. On les désigne parfois comme étant des éléments « propres », et les tâches qui y sont reliées sont appelées les « tâches propres ». Les surfaces qui entrent en contact avec ces éléments devraient être gardées propres et libres de toute maladie.

Utiliser de l'équipement « sale » pour exécuter des tâches propres, ou pour entrer en contact direct avec le bétail ou les humains, peut exposer le bétail à la maladie et devrait être évité. Les événements de la sorte entraînent une chaîne d'infections qui peut être un facteur important dans la propagation de la plupart des maladies, et ont été établis comme étant la cause initiale de nombreuses éclosions majeures.

La propagation de la fièvre aphteuse, pendant l'épidémie de 2001 au R.-U., a été grandement amplifiée par l'utilisation d'articles sales pour effectuer des tâches propres. Le contact entre l'équipement « sale » et les autres articles dont la surface avait été contaminée par la fièvre aphteuse et l'équipement propre ou les animaux était cité dans de nombreux cas.

Pratiques suggérées de gestion du risque

Idéalement, certaines pièces d'équipement devraient être réservées uniquement pour les tâches « sales », comme la manipulation des carcasses, du fumier et des déchets. Elles ne devraient jamais être utilisées pour les tâches « propres ».

a. Déterminez et évaluez les risques

Dans de nombreuses exploitations de bovins de boucherie, l'équipement doit être utilisé pour effectuer des tâches « propres », mais aussi pour des tâches « sales ». Relevez les moments où ces pratiques se produisent.

b. Brisez la chaîne d'infection

Brisez la chaîne d'infection qui peut se produire dans les cas où l'équipement est utilisé pour les tâches « propres » et les tâches « sales » à l'aide de ces quelques solutions de rechange, telles les suivantes :

- idéalement, trouvez un moyen d'éviter d'utiliser le même équipement pour effectuer les tâches propres et les tâches sales;
- utilisez des unités interchangeables pour les différentes tâches. Par exemple, le tracteur pourrait être équipé d'un compartiment réservé pour transporter le fumier ou les carcasses qui est différent de celui utilisé pour transporter les aliments;
- empêchez les contacts directs avec la surface de l'équipement, par exemple en transportant les carcasses suspendues par une chaîne à partir de la benne chargeuse normalement utilisée pour les aliments;
- faites un nettoyage à sec ou humide des surfaces de contact après avoir exécuté des tâches « sales »;
- exécutez les tâches « propres » avant d'exécuter les tâches « sales » afin d'éviter de créer une chaîne de contamination chez les animaux en santé.

Si les roues ou d'autres parties de la machinerie deviennent « sales » suite à un contact direct avec le fumier, elles représentent un risque. Évidemment, ce risque est plus élevé lorsque le fumier provient des installations de ségrégation ou pour les animaux malades. Les producteurs devraient être conscients de ces risques et les gérer en nettoyant ces articles avant d'entrer dans les zones où l'on conserve les aliments ou la litière.

« Brisez la chaîne d'infection » : n'utilisez pas d'équipement « sales » pour effectuer des tâches « propres »!

2.3. S'assurer que le périmètre de la zone de production est suffisant pour contenir le bétail et que les points d'accès peuvent être fermés pour prévenir l'accès des personnes, sauf lors de nonrespect délibéré

Pourquoi est-ce important?

Garder le bétail de l'opération séparé et isolé des autres, et éviter les mélanges avec les animaux des autres exploitations constituent des moyens importants de contrôler la maladie.

Les barrières ou les autres périmètres qui contiennent le bétail de l'exploitation, gérés différemment, séparément et distinctement empêchent le mélange avec les animaux des autres exploitations et aident à contrôler les maladies. Les animaux des exploitations avoisinantes pourraient ne pas être gérés de manière semblable et présenter un risque de maladie par :

- l'absence de vaccins ou une vaccination inadéquate;
- contact avec des animaux récemment achetés dont l'état de santé est inconnu;
- exposition à des personnes et de l'équipement contaminés par des fermes infectées.

Les barrières peuvent aussi fournir un certain contrôle sur les contacts avec les espèces sauvages. Des points d'accès pouvant être fermés peuvent aussi limiter l'accès du personnel.

Les barrières ou les frontières naturelles soulignent également la zone de production où vos animaux sont ou pourraient être, et où vous souhaitez concentrer vos pratiques de biosécurité. Les points d'accès de ces barrières représentent les endroits où l'on peut mettre en œuvre des pratiques de biosécurité rehaussées ou différentes au besoin.

Compte tenu du caractère extensif de nombreuses exploitations dans l'industrie canadienne des bovins de boucherie, il est difficile contrôler et d'empêcher tous les accès indésirables. Toutefois, les périmètres constitués de barrières ou d'obstacles naturels et de points d'accès pouvant être fermés, de même que pourvus de panneaux (consulter 2.4), peuvent aider à prévenir l'accès par tous, sauf lors de gestes de non-respect délibérés.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Les producteurs devraient utiliser le diagramme de disposition de leur ferme afin de situer les zones de production et la cour de ferme, de même que les périmètres de chacun d'entre eux et leurs points d'accès.

b. Limitez les points d'accès

Les points d'accès pour entrer et sortir de la cour de ferme et des zones de production devraient être limités. Cette pratique est utile pour contrôler le débit de circulation. Il s'agit aussi des points auxquels les pratiques de biosécurité peuvent être augmentées pour traiter les différents risques, comme il est suggéré au point 2.1.

c. Contrôler les points d'accès à l'aide de barrières avec verrou

Les points d'accès qui mènent aux zones de production et aux cours de ferme devraient pouvoir être fermés et verrouillés. Elles peuvent être nécessaires pour différentes raisons, notamment la possibilité d'une maladie déclarable ou d'une maladie animale d'origine étrangère lorsque l'accès est restreint.

Songez à verrouiller les points d'accès s'ils ne peuvent être facilement surveillés. Ceci est particulièrement important si ces points donnent accès au bétail, aux aliments, à l'eau ou aux pesticides.

d. Maintenir les clôtures du périmètre

Les clôtures devraient être utilisées pour contenir le bétail dans le périmètre des zones de production, là où le bétail se trouve ou pourrait se trouver. On devrait aussi considérer que les clôtures marquent le périmètre des cours de ferme. Les frontières naturelles peuvent constituer un substitut.

Les clôtures et les autres limites du périmètre devraient être utilisées pour indiquer l'emplacement des enclos d'isolement et pour les animaux malades ou les autres endroits où les pratiques de biosécurité doivent être rehaussées.

Les clôtures devraient être entretenues pour aider à isoler le bétail des autres groupes.

2.4. Poser des affiches sur la biosécurité aux points d'accès de la zone de production et du site de la ferme

Pourquoi est-ce important?

Les affiches peuvent renseigner les personnes quant aux pratiques de biosécurité de votre exploitation et dans l'industrie canadienne des bovins de boucherie. Si les personnes connaissent les pratiques importantes dans votre exploitation, et la raison pour laquelle vous les utilisez, elles sont plus susceptibles de coopérer et de vous aider à maintenir le niveau de biosécurité que vous tentez de réaliser.

Les affiches sur la biosécurité peuvent être utilisées à différentes fins qui appuient la biosécurité dans votre exploitation. Par exemple, elles peuvent :

- diriger les visiteurs au bureau ou au stationnement des visiteurs;
- demander aux personnes de communiquer avec le bureau avant d'entrer;
- diriger les débits de circulation;
- indiquer les endroits où les pratiques de biosécurité sont en vigueur;
- informer les personnes sur les procédures de biosécurité à l'entrée et à la sortie;
- interdire l'entrée.

Mais surtout, les affiches communiquent ce que vous voulez que les personnes fassent et pourquoi. À moins qu'elles connaissent ces renseignements, il n'y a aucune raison de s'attendre à ce qu'elles vous aident.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Les producteurs devraient utiliser le diagramme de disposition de leur ferme afin de déterminer les endroits où les affiches devraient être placées. Des affiches supplémentaires pourraient être efficaces aux points d'accès suivants : de la cour de ferme à la zone de production, aux parcs d'engraissement; aux installations de ségrégation et pour animaux malades.

b. Songez aux affiches nécessaires

Les affiches devraient indiquer clairement ce que vous voulez faire accomplir, et idéalement la raison de le faire.

Les affiches devraient aussi refléter les différents niveaux de biosécurité qui peuvent exister dans votre exploitation. Par exemple, les pratiques de biosécurité pour la zone de production où les animaux se trouvent ou peuvent se trouver, sont habituellement plus élevées que dans la cour de ferme, et les affiches devraient le refléter.

Les producteurs peuvent obtenir des affiches auprès de leur gouvernement provincial ou de leur association de produits (consulter l'annexe 7).

c. Placez les affiches

Les affiches devraient être placées de sorte à être visibles pour les personnes qui passent par les points d'accès contrôlé vers :

- la zone de production, p. ex. allées, chaussées, portes, barrières, entre autres;
- la cour de ferme, p. ex. allées et chaussées.

Les producteurs peuvent aussi placer des affiches périodiquement au long des clôtures qui entourent la zone de production et la cour de ferme, où elles sont visibles aux visiteurs potentiels.

2.5. Gérer et disposer des carcasses d'animaux et du fumier pour minimiser leur contact avec les animaux vivants

Pourquoi est-ce important?

Le bétail qui meurt suite à une maladie peut « transmettre » la maladie à travers ses fluides corporels (sang, lymphe, etc.), ses sécrétions (respiratoires, etc.) et ses excréments (fumier et urine, etc.). Par conséquent, les contacts avec les carcasses d'animaux morts et, dans le cadre de cette discussion, les fluides corporels et les sécrétions, ou le fumier, peuvent propager la maladie jusqu'au bétail vivant. Aussi, les carcasses et le fumier peuvent tous deux être fouillés ou servir de nourriture aux organismes nuisibles et aux espèces sauvages, ce qui transmet la maladie dans une région plus vaste et davantage de bétail.

La gestion et l'élimination adéquate des carcasses et du fumier peuvent aider à contrôler la propagation de la maladie.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Soyez au courant des règlements fédéraux et provinciaux

Les producteurs devraient confirmer que leurs pratiques de gestion des carcasses et du fumier sont conformes aux exigences fédérales et provinciales, dont beaucoup sont devenues encore plus strictes au cours des dernières années (consulter le site Web du Bureau du vétérinaire provincial en chef ou le vétérinaire en chef provincial).

Les règlements fédéraux et provinciaux par rapport aux carcasses et au fumier traitent de divers enjeux qui peuvent dévier de la santé animale et de la biosécurité. Bien que l'on encourage le respect des règlements, on suggère aussi des pratiques supplémentaires.

b. Évitez les contacts avec les animaux vivants

Pour aider à éviter la propagation directe ou indirecte des maladies aux animaux vivants, les producteurs devraient étudier les pratiques suivantes afin de gérer l'élimination des carcasses et du fumier :

- élimination rapide (pour les carcasses, et régulièrement pour le fumier);
- minimisez les contacts avec les animaux vivants;
- utilisez un équipement réservé à cette fin, ou nettoyez et désinfectez l'équipement avant de le utiliser pour des tâches « propres » (consulter 2.2);
- nettoyez les vêtements et les bottes par après, et lavez-vous les mains; désinfectez ces articles si une maladie infectieuse est présente.

L'équipement utilisé pour les carcasses et le fumier devrait être réservé à ces seules fins, ou être nettoyés et désinfectés avant de s'en servir à nouveau. Consulter 2.2 pour plus de renseignements.

Les producteurs devraient nettoyer l'équipement, les vêtements, les bottes et leurs mains après être entrés en contact avec des carcasses ou du fumier, et avant de s'acquitter d'autres tâches ou de quitter l'exploitation.

c. Trouvez un lieu acceptable

Les installations d'entreposage des carcasses et de fumier devraient être situées à côté de la zone de production, mais à l'extérieur, où les animaux vivants ne pourront y avoir accès. Une séparation de 100 mètres ou plus entre l'entrepôt et les animaux vivants est requise dans certaines provinces. La distance entre les cours d'eau, les puits et les autres endroits sensibles est aussi réglementée à l'échelle fédérale et provinciale, et il est nécessaire de s'y conformer.

Les producteurs devraient étudier le diagramme de disposition de leur ferme afin de cerner un endroit qui réduit les risques de contact. Si possible, établissez les lieux d'entreposage afin qu'ils soient accessibles de la zone de production et de l'extérieur.

d. Consignez vos pratiques

Les producteurs devraient consigner leurs pratiques afin de favoriser une approche ou des approches uniformes à la gestion des carcasses et du fumier.

Un exemple de « Plan d'élimination des carcasses » et de « Plan de gestion du fumier » est fourni à l'annexe 8 et à l'annexe 9. Ceux-ci devraient constituer une partie du plan de biosécurité d'une exploitation.

Pratiques spécifiques de gestion des carcasses

a. Déterminez et évaluez les risques

L'élimination des carcasses est réglementée dans la plupart des provinces, et les producteurs devraient confirmer que leurs exigences en matière de collecte et d'élimination sont conformes aux exigences fédérales et provinciales (consulter l'annexe 8).

b. Échéances de collecte et d'élimination

Les carcasses devraient être retirées rapidement afin de prévenir les contacts avec les autres animaux. Ceci concerne également les fœtus avortés et les placentas : ils devraient être gérés comme des carcasses, et non inclus avec le fumier.

Les carcasses devraient être éliminées dès que possible. Une cible de 12 à 24 est préférable, et jusqu'à 48 heures est généralement acceptable.

c. Méthodes d'élimination

Certaines provinces permettent que l'on entrepose les carcasses pendant des périodes plus longues sous certaines conditions, ou si un inspecteur nommé en vertu de l'autorité sanitaire fédérale ou provinciale indique de le faire.

Les producteurs devraient vérifier lesquelles des méthodes d'élimination suivantes sont autorisées dans leur province, ainsi que les exigences par rapport à chacune :

- l'enterrement : possède habituellement des exigences réglementaires concernant le nombre, la fosse et ce qui le recouvre, l'utilisation de chaux vive et la distance par rapport aux chemins, à l'eau et à la nappe phréatique, aux installations d'élevage, aux résidences;
- l'incinération : possède habituellement des exigences réglementaires (qualité de l'air) en ce qui a trait aux petits incinérateurs;
- l'équarrissage : possède habituellement des exigences réglementaires concernant l'entreposage en attendant le ramassage;
- le compostage : possède habituellement des exigences concernant le compartiment, l'andain ou les systèmes ouverts;
- l'élimination naturelle : possède habituellement des exigences réglementaires concernant le nombre de carcasses et le lieu de l'élimination.

Les carcasses devraient toujours être éliminées ou entreposées de manière à minimiser ou à empêcher les contacts avec les animaux vivants.

L'élimination naturelle N'est PAS permise dans certaines provinces.

Les producteurs devraient confirmer que leurs méthodes d'élimination sont conformes aux exigences réglementées.

d. Matières à risque spécifiées

Les producteurs devraient aussi connaître les règlements concernant la manipulation de matières à risque spécifiées (MRS) par rapport au mouvement des carcasses à l'extérieur du site de la ferme. Les matières à risques spécifiées (les tissus reconnus comme pouvant transmettre l'ESB, y compris les carcasses contenant ces matières) sont réglementées quant à leur transport hors de la ferme par un processus de délivrance de permis par l'entremise de l'ACIA.

e. Conseils supplémentaires

Les producteurs devraient songer à faire effectuer une autopsie sur toutes les carcasses d'animaux par un vétérinaire. Les autopsies peuvent aider à diagnostiquer la présence d'une maladie ou d'un problème de santé, et de gérer et minimiser sa propagation.

Remarque : Les animaux euthanasiés par un vétérinaire DOIVENT être éliminés convenablement : l'incinération ou l'enterrement est requis dans certaines provinces.

Pratiques spécifiques de gestion du fumier

a. Déterminez et évaluez les risques

La gestion du fumier est réglementée dans la plupart des provinces. Les producteurs devraient confirmer que leurs pratiques sont conformes aux règlements fédéraux et provinciaux par rapport aux plans environnementaux de la ferme, aux plans de gestion du fumier, entre autres (consulter l'annexe 9).

b. Enlèvement du fumier

Les producteurs devraient enlever régulièrement le fumier des endroits suivants :

- enclos, corraux et étables;
- les endroits situés près des abreuvoirs et des parcs d'engraissement;
- à l'intérieur des abreuvoirs et des parcs d'engraissement, et ce, immédiatement après l'avoir remarqué;
- la zone de production;
- les enclos de ségrégation et d'isolement, et immédiatement après les avoir utilisés pour mettre à part des animaux infectieux ou avant le prochain groupe.

c. Conseils supplémentaires

Les pratiques supplémentaires qui pourraient ne pas être permises dans certaines provinces comprennent :

Enlevez le fumier chaque année, généralement au printemps, ou après chaque tour ou groupe d'animaux.

Entreposez le fumier accumulé à l'extérieur de la zone de production, et prévenez ou minimisez le contact avec les animaux vivants.

Contenez les écoulements provenant des sites d'entreposage du fumier afin de l'empêcher d'atteindre les sources d'eau ou les eaux souterraines.

Gérez la possibilité de risque de maladie pouvant être présent en : faisant du compost; ou en le désagrégant (en le faisant sécher par exposition au soleil après l'avoir étalé).

Le fumier devrait être étalé au début de l'année pour le faire sécher au maximum et tirer profit du soleil, sur la terre cultivée plutôt qu'un pâturage, morcelé après l'avoir étendu, et laissé pendant une période de croissance entière avant d'être mis en pâturage.

Le fumier provenant du « nettoyage » des camions sortis de la ferme devrait être entreposé et gardé séparé du fumier produit sur la ferme. Il ne devrait pas être étendu avant d'être complètement composté ou désagrégé et décomposé.

Assurez-vous toujours que vos pratiques de gestion du fumier sont conformes aux règlements fédéraux et provinciaux.

Remarque : Les règlements provinciaux peuvent traiter d'enjeux autres que la santé des animaux.

2.6 Minimiser, autant que possible, la présence d'organismes nuisibles pour réduire leur contact avec le bétail

Pourquoi est-ce important?

Les organismes nuisibles peuvent transmettre un grand nombre de maladies au bétail par exposition directe ou indirecte, notamment : sang infecté et autres sécrétions d'insectes piqueurs, par sécrétions respiratoires et contamination fécale d'organismes nuisibles infectés et contamination externe d'organismes nuisibles sur les pattes, la fourrure, les plumes, entre autres.

Certaines de ces maladies peuvent provoquer d'importantes maladies chez le bétail et le troupeau, ce qui peut avoir des retombées sur l'industrie à l'échelle régionale ou nationale. À titre d'exemple, l'anaplasmose est transmise par les tiques, et la fièvre catarrhale du mouton est transmise par les moucherons ou les mouches.

Pratiques suggérées de gestion du risque

Compte tenu du caractère extensif de la plus grande partie des exploitations bovines, il peut être difficile d'éviter les invasions de parasites. Toutefois, certaines des pratiques suivantes peuvent aider à contrôler les populations d'organismes nuisibles et par conséquent, à gérer le risque de maladie qu'ils représentent.

a. Déterminez et évaluez les risques

Là où se trouvent des organismes nuisibles, les producteurs devraient consulter leur vétérinaire afin de déterminer s'il existe des risques de maladie et la façon de les gérer.

Les employés devraient être conscients des risques de maladie pouvant provenir des populations d'organismes nuisibles dans leur région, et observer le troupeau pour détecter des signes de maladie.

b. Contrôler les populations d'organismes nuisibles

Éliminez les zones de reproduction des insectes, s'il y a lieu, p. ex. l'eau stagnante, le fumier, la litière ou les aliments en décomposition près des sites d'entreposage des aliments pour animaux, des mangeoires et des clôtures, et la végétation ou les mauvaises herbes, particulièrement celles situées près des installations de manutention.

Utilisez des contrôles chimiques pour les parasites internes et externes, comme des étiquettes d'oreille, des vaporisateurs, des traitements par voie transcutanée et des graisseurs.

c. Contrôle des populations de rongeurs et d'oiseaux

- Inspectez régulièrement le foin, les autres sites d'entreposage d'aliments pour animaux et les bâtiments pour détecter des signes qu'ils sont utilisés pour la nidification.
- Retirez les sites de reproduction ou de nidification, et surveillez-les pour voir s'ils réapparaissent, p. ex. :
 - utilisez des appâts et des pièges près des sites de nidification et d'alimentation;
 - installez un « plafond » ou des filets entre les chevrons pour diminuer la présence de nids d'oiseaux.
- Éliminez les ouvertures dans les bâtiments afin de les empêcher d'entrer, particulièrement dans les sites d'entreposage des aliments, p. ex. :
 - faites pendre de lourdes bandes de plastique dans les entrées de porte pour garder les oiseaux à l'extérieur.
- Placez les articles au-dessus du sol afin d'éliminer les cachettes et faciliter l'inspection et l'installation d'appâts et de pièges, particulièrement pour les mangeoires, l'équipement, les sacs d'aliments et les greniers.
- Taillez la végétation et les mauvaises herbes qui poussent près des bâtiments et des installations de manutention.
- Changez les périodes et les lieux d'alimentation (si possible) afin de perturber les cycles auxquels les oiseaux et les organismes nuisibles s'habituent.

d. Contrôle des populations d'organismes nuisibles

- Éliminez les sources possibles de nourriture pour les organismes nuisibles.
- Conservez les aliments pour animaux dans des contenants métalliques scellés.

-
- Enlevez les aliments en vrac des environs des installations d'entreposage ou d'alimentation.
 - Enlevez immédiatement les carcasses d'animaux de l'environnement du bétail vivant.
 - Retirez le fumier régulièrement, et gardez-le loin du bétail vivant.
 - Conservez les déchets dans des contenants métalliques scellés, et enlevez-les régulièrement.

2.7. Gérer, autant que possible, le bétail pour réduire l'exposition aux animaux sauvages

Pourquoi est-ce important?

Les animaux sauvages peuvent être porteurs de maladies pouvant être transmises au bétail par exposition directe ou indirecte. Bien que la maladie puisse être visible chez les animaux sauvages, ils pourraient aussi être des porteurs latents de la maladie et pourraient toucher le bétail.

Certaines de ces maladies peuvent provoquer de graves maladies chez le bétail et le troupeau, et avoir des retombées importantes sur l'ensemble de l'industrie. Par exemple, la tuberculose bovine et la brucellose résident dans les espèces sauvages et peuvent être transmises au bétail par des aliments partagés en hiver ou d'autres événements. Les autres maladies transportées par les espèces sauvages et pouvant être transmises au bétail comprennent la rage et la néospora.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez le risque

Prévenir l'exposition aux animaux sauvages n'est pas toujours possible, surtout dans les pâturages. Lorsque tel est le cas, les producteurs devraient être conscients du risque de maladie présenté par ces populations et prendre les mesures nécessaires pour le réduire.

Consultez votre vétérinaire ou votre Bureau provincial du vétérinaire en chef ou vétérinaire en chef afin de déterminer les risques de maladie précis qui peuvent exister parmi les espèces sauvages de votre secteur particulier. Ces maladies pourraient comprendre notamment : la tuberculose bovine ou la brucellose chez le cerf ou le wapiti; la rage chez la mouffette, le coyote ou le loup; la néospora chez le chien, le coyote ou le loup. Ces personnes pourraient aussi avoir des conseils par rapport aux pratiques de biosécurité efficaces pour traiter ces risques, p. ex. vaccins, entre autres.

b. Minimisez le risque

Voici des étapes qui pourraient diminuer le risque de maladie présenté par les animaux sauvages :

- sensibilisation quant au risque de maladie en question : assurez-vous que les employés connaissent les signes de maladie afin de les reconnaître;
- surveillance supplémentaire : observez le bétail fréquemment pour détecter les signes de maladie;
- mesures préventives : occasions de diminuer l'exposition ou augmenter l'immunité, p. ex. :
- doubles clôtures autour des entrepôts d'aliments, ou
- vaccins.

2.8 S'assurer que les installations sont entretenues et propres

Pourquoi est-ce important?

L'état des installations peut diminuer ou restreindre la mise en œuvre des pratiques de biosécurité afin de traiter efficacement les risques de maladie. Si leur état touche la capacité de mettre en œuvre les pratiques de biosécurité, ces installations devraient être entretenues.

Les installations sales pourraient aussi contribuer à la propagation des maladies. De nombreux agents pathogènes peuvent survivre pendant des semaines ou même des mois, protégés par les matières organiques (litière, fumier, etc.) de l'inactivation par dessiccation, la lumière du soleil et les procédures de nettoyage inadéquates. Par exemple, un transfert persistant peut se produire dans les installations utilisées à répétition pour abriter ou traiter les animaux, parmi lesquels certains sont malades.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez le risque

Les endroits spécifiques à garder propre afin d'éviter la contamination et les possibilités d'infection croisée comprennent les endroits où le bétail s'assemble (particulièrement les animaux hautement susceptibles) et les endroits où l'on entrepose les approvisionnements et les produits : les sites de vêlage; les enclos et les corraux; les sites d'alimentation; les sites d'entreposage des aliments; les sources d'eau et les abreuvoirs; les sites d'entreposage des produits vétérinaires; les sites d'entreposage des déchets vétérinaires et des produits utilisés; les sites d'entreposage des déchets.

b. Tenir les installations à jour

Les installations devraient être propres et exemptes de toute matière organique visible; mettez l'accent sur les sites de production où des taux de maladie plus élevés que la normale se sont produits, les sites de vêlage et les lieux souvent fréquentés par les employés ou le bétail.

Les installations devraient être entretenues et en bon état de marche. Cette pratique aide l'agriculture efficace, et aide à réduire le stress exercé sur les animaux.

c. Enlevez les ordures et les autres déchets

Les ordures et les autres déchets devraient être retirés et éliminés régulièrement, conformément aux exigences locales.

d. Entreposage et élimination des objets coupants

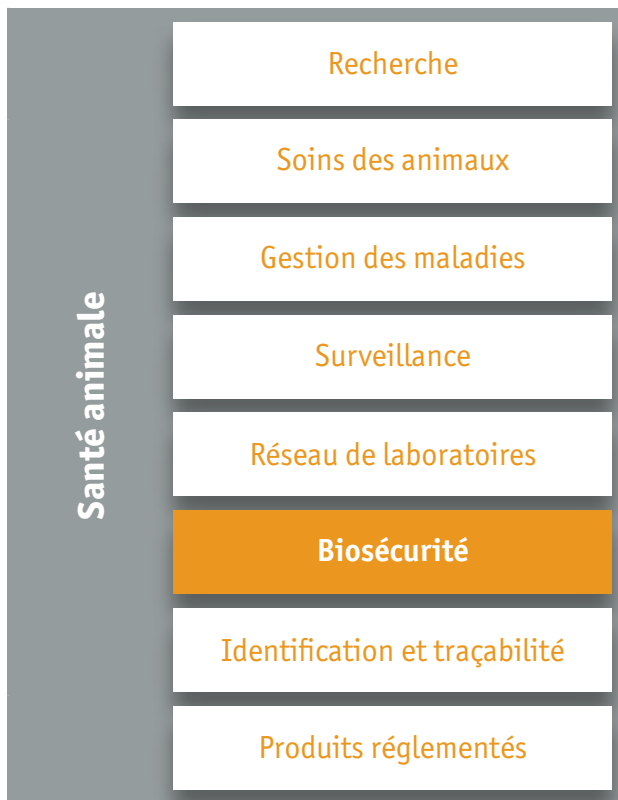
Les déchets vétérinaires comportant des objets coupants et d'autres récipients devraient être entreposés dans un compartiment distinct des ordures, et isolé du milieu ambiant et des animaux. On peut les enlever et s'en débarrasser dans des lieux précis dans chaque province, notamment chez votre clinique vétérinaire (si vous avez conclu une entente préalable avec ses responsables).

Consultez aussi les résultats visés 2.5, 2.6 et 3.3.

Principe

3

Gestion des pratiques de santé animale



La biosécurité et la santé des animaux sont étroitement reliées, quoique cette dernière couvre un vaste éventail de facteurs touchant la santé dont la biosécurité fait partie. Les autres éléments d'un système de santé des animaux comprennent les fonctions de surveillance, de gestion et de contrôle des maladies, les soins des animaux, entre autres.

Les pratiques exemplaires dans chacun de ces secteurs fonctionnels de la santé des animaux contribuent à des animaux en santé et aident à diminuer les maladies et ses retombées chez le bétail.

3.1 Établir et maintenir une relation de travail avec un vétérinaire

Pourquoi est-ce important?

Les vétérinaires sont des spécialistes formés afin de fournir des connaissances spécialisées en gestion des maladies et en santé des animaux. Les vétérinaires peuvent fournir des conseils particuliers à un producteur s'il existe une relation comportant la familiarité et la compréhension du producteur, des lieux et du troupeau. Lorsque cette relation est établie, les vétérinaires sont plus en mesure de :

- offrir des conseils plus efficaces, plus rapidement lorsque des problèmes se manifestent;
- cerner les écarts dans les plans de santé du troupeau, et suggérer des solutions;
- fournir des recommandations rentables, comme l'utilisation des vaccins, des tests et des traitements adéquats;

-
- utiliser adéquatement les installations d'épreuves diagnostiques;
 - reconnaître une situation de santé animale inhabituelle et communiquer avec les autorités, le cas échéant, tel qu'il est requis si l'on soupçonne la présence d'une maladie déclarable.

Une bonne relation vétérinaire-client-patient est nécessaire avant que les vétérinaires puissent prescrire des traitements, des vaccins et offrir d'autres conseils médicaux à un producteur; vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le sujet auprès de votre vétérinaire ou de votre association vétérinaire provinciale.

Pratiques suggérées de gestion du risque

Les producteurs devraient consulter régulièrement leur vétérinaire (p. ex. annuellement) afin d'examiner les pratiques de biosécurité et de gestion de la santé du troupeau. Le vétérinaire peut fournir des conseils sur divers enjeux appartenant à la gestion de la santé des animaux, notamment :

- les risques de maladies ou à la santé pour le troupeau, et leur ordre prioritaire;
- les pratiques à venir sur les animaux, particulièrement les vaccins, les tests et les traitements qui seront utilisés;
- les pratiques sanitaires utilisées pour les personnes, les véhicules, l'équipement et les outils introduits;
- le plan de la santé du troupeau;
- le traitement des situations de santé animales habituelles qui concernent particulièrement l'exploitation;
- les situations de maladie animale inhabituelle, notamment un plan afin de les détecter et y réagir, mais aussi des pratiques de biosécurité rehaussée à adopter.

3.2 Gérer la santé du troupeau selon un plan de santé du troupeau documenté et préparé en consultation avec un médecin vétérinaire

Pourquoi est-ce important?

Un plan de santé du troupeau exhaustif contribuera à la santé de votre bétail en aidant à garantir que tous les aspects de leurs besoins en matière de santé sont satisfaits. Puisque des animaux en santé sont plus résistants aux maladies, un tel plan bénéficie au bétail et aux producteurs.

Consigner les pratiques suivies dans un plan de santé du troupeau écrit aide à garantir qu'elles sont :

- transmises aux employés et comprises;
- un outil de formation pour les nouveaux employés;
- mises en pratique de manière uniforme;
- évaluées régulièrement pour qu'elles restent efficaces.

Un plan de santé du troupeau porte sur un vaste éventail de facteurs présents dans l'exploitation, entre autres : la reproduction, la génétique, la nutrition, le bien-être et la biosécurité. Chacun de ces

facteurs contribue à la santé des animaux. Par exemple, sans aborder tous les facteurs, les facteurs de reproduction comme la durée de la saison de vêlage, le poids au sevrage et les cycles de vêlage touchent la santé des veaux, des vaches et de l'ensemble du troupeau.

Votre vétérinaire peut vous aider à rendre votre plan de santé du troupeau plus efficace, en relevant les écarts et en vous assurant que tous les enjeux ont été abordés.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Préparez un plan de santé du troupeau (PST)

Préparez un plan de santé du troupeau écrit qui décrit l'éventail de pratiques utilisées dans votre exploitation pour garantir la santé du troupeau.

Les renseignements tirés de votre registre de la santé, tous les employés qui participent à la santé du troupeau et votre vétérinaire peuvent tous contribuer à un plan efficace.

b. Examinez et révisez

Examinez et révisez le plan de santé du troupeau chaque année, ou plus fréquemment dans le cas de préoccupations liées aux maladies, encore une fois, avec l'aide de votre vétérinaire.

c. Tenez des registres

Tenez des registres de façon continue afin d'améliorer la santé du troupeau, particulièrement sur les vaccins et les traitements (registre de la santé, 4.5) et les mouvements (registre des mouvements, 4.5). Les dossiers sur la filiation, les antécédents de reproduction et la source des animaux sont aussi utiles. Ces renseignements peuvent servir à relever les risques à la santé, les facteurs qui contribuent à leur apparition et les possibilités de gestion.

Tenez ces dossiers à jour selon chaque animal. Bien que des mesures (déplacements, vaccins et parfois traitements) seront mises en œuvre chez certaines catégories ou certains groupes de bétail, il est utile de pouvoir les lier à l'individu et idéalement, à son code d'identification PCIB.

Il faut des efforts considérables pour établir des rapports sur chaque animal et les tenir à jour. Toutefois, les renseignements dont on disposera aideront à établir et gérer les problèmes de santé des animaux et du troupeau plus rapidement et plus précisément, ce qui diminuera la longueur et la gravité de l'évolution de la maladie et des traitements inutiles, ce qui peut diminuer les coûts et augmenter la rentabilité.

d. Comparez les résultats

Mesurez et comparez couramment les dossiers de santé individuels à ceux de la santé globale du troupeau et aux registres de la productivité, p. ex. :

- durée de la période de vêlage;
- le poids au sevrage;

-
- le taux de gains;
 - le nombre de jours avant la fin du processus, entre autres.

Les comparaisons au fil du temps ou entre les différents groupes contribuent à une exploitation efficace et rentable.

Consultez aussi le résultat visé 4.5.

3.3. Obtenir de l'eau, des aliments, des médicaments et d'autres intrants de sources sécuritaires et fiables et les gérer ou les entreposer de façon à assurer la salubrité et l'efficacité en continu

Pourquoi est-ce important?

L'eau, les aliments et les autres produits comme la litière, et même les médicaments, peuvent être contaminés ou leurs qualité et innocuité ou efficacité peut être compromise à n'importe quel moment, de leur source à leur consommation ou leur utilisation. Le bétail qui consomme ou sur lequel on utilise ces produits contaminés, de piètre qualité ou inefficaces peuvent être exposés ou susceptibles à un risque plus élevé de maladie.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Les intrants du troupeau qui touchent la santé comprennent entre autres : l'eau, les aliments, les médicaments, les suppléments, les nutriments, les minéraux et la litière.

Soyez conscients que des intrants et une alimentation de qualité contribuent à un troupeau en santé. Lorsque vous achetez ces intrants, la façon dont ils sont manipulés, gérés et entreposés peut avoir une incidence sur la santé.

b. Qualité de l'eau

Surveillez les systèmes de distribution d'eau régulièrement afin d'offrir de l'eau exempte de contamination par les humains, le bétail ou les animaux sauvages. La contamination peut impliquer du fumier, des carcasses, des produits chimiques et des écoulements après des précipitations abondantes ou une inondation.

Voici quelques pratiques spécifiques pour maintenir la qualité de l'eau fournie :

- Obtenez l'eau à partir de la source la plus propre.
- Les puits municipaux ou profonds offrent généralement une meilleure protection de la contamination possible que les autres sources.
- Assurez-vous de disposer d'une source de rechange en cas de contamination ou de quantité insuffisante.

-
- Surveillez les sources d'eau de surface, comme les étangs ou les mares artificielles pour détecter les signes d'algues, d'utilisation par les animaux sauvages ou d'autres sources de contamination.
 - Clôturez les voies d'eau et les sources d'eau de surface afin de les séparer du bétail. Cette mesure peut être efficace pour empêcher la contamination fécale et pour préserver l'habitat aquatique des poissons. Elle peut aussi être requise par les règlements fédéraux et provinciaux.
 - Effectuez régulièrement des tests sur l'eau pour détecter sa teneur en bactérie, à moins qu'elle provienne d'une source municipale. Dans ce cas, on devrait effectuer les tests à la source. Les tests devraient être annuels ou plus fréquents en cas de préoccupation provoquée par la maladie, les précipitations abondantes ou les inondations. Les analyses d'eau peuvent être effectuées par des laboratoires provinciaux et privés.
 - Élevez les abreuvoirs et les mangeoires afin de diminuer la contamination fécale.
 - Vérifiez régulièrement les abreuvoirs et les mangeoires, et gardez-les exempts de fumier et d'autres matières organiques, p. ex. quotidiennement, si possible. On devrait aussi les vider et les nettoyer, si possible entre les groupes d'animaux ou plus fréquemment afin d'enlever les matières organiques et le biofilm, qui est fortement peuplé de bactéries.

c. Qualité des aliments pour animaux

Obtenez les aliments « hors ferme », comme les grains, le fourrage grossier et la litière à partir de sources sécuritaires, connues et fiables.

Lorsque vous achetez des aliments mélangés, c.à.d. deux grains ou plus, assurez-vous qu'ils sont fournis par une installation inspectée par l'ACIA. Les aliments mélangés ne peuvent être vendus que par une installation inspectée par l'ACIA.

Pour confirmer que l'installation d'un fournisseur est inspectée par l'ACIA, on peut lui demander. Toutefois, il n'aura pas de certificat d'inspection visible de la part de l'ACIA à montrer. Les fournisseurs certifiés ProQualité doivent aussi faire l'objet d'une inspection par l'ACIA. ProQualité est un programme de certification et de gestion de la salubrité des aliments fourni par l'Association de nutrition animale du Canada. Vous pouvez trouver une liste des fournisseurs agréés à l'adresse suivante : <http://www.anacan.org/fr/proqualite/>.

Tenez un registre des aliments à jour, en y consignnant les achats et l'utilisation d'aliments. L'accès facile à ces renseignements peut aider à relever et gérer certaines situations de maladie.

d. Entreposage des intrants

Entreposez et gardez les aliments et la litière exempts de contamination. La contamination peut provenir de fumier, d'écoulements, de moisissure et de facteurs généraux de la qualité. Les aliments et la litière peuvent aussi être contaminés par la salive, l'urine et les sécrétions respiratoires des animaux infectés et des animaux sauvages. Voici des pratiques pouvant vous aider à éviter la contamination :

- Examinez les aliments et la litière à leur arrivée, et régulièrement pendant leur utilisation afin d'y déceler des contaminants comme la moisissure, le fumier et juger de leur qualité générale. N'utilisez pas des aliments contaminés.

-
- Utilisez les aliments et la litière selon le principe « premier entré, premier sorti ». N'ajoutez pas des aliments frais à des aliments plus vieux.
 - Prenez des échantillons de tous les lots d'aliments. Ceux-ci peuvent être mis de côté aux fins d'analyses en cas de problème, ou ils peuvent faire l'objet de tests de manière continue pour en assurer la qualité et la salubrité. Conservez les échantillons pendant neuf mois ou plus.
 - Gardez les sites de conservation des aliments et de la litière exempts de la présence d'animaux, notamment le bétail, les animaux sauvages et les organismes nuisibles, de même que les chiens et les chats.
 - Abritez les sites d'entreposage des intempéries et des écoulements afin d'éviter la détérioration des aliments et la possibilité de mycotoxines et de moisissures.

e. Pratiques d'alimentation

La bonne santé des animaux est favorisée par de bonnes pratiques d'alimentation, par exemple :

- N'utilisez que la quantité d'aliments nécessaire et enlevez le surplus d'aliments avant d'en ajouter.
- Évitez la contamination : nourrissez les animaux à l'aide de mangeoires, d'auges ou d'engraisers, évitez de marcher dans les aliments, racler la boue et le fumier des sites d'alimentation, évitez les fentes ou les trous dans les mangeoires qui peuvent accumuler les aliments et l'humidité.
- Empêchez les animaux de se coucher sur les aliments fournis sur le sol ou de les souiller, en ne fournissant que la quantité pouvant être consommée pendant cette période d'alimentation, et changez fréquemment d'endroit.
- Fournissez plusieurs sources d'aliments différentes et surveillez-en la densité afin d'éviter les regroupements et la compétition.
- Assurez-vous que le drainage des sites d'alimentation est efficace.

f. Médicaments

Les médicaments sont utilisés avec l'intention précise d'améliorer la santé des animaux. Par conséquent, ils devraient être entreposés et utilisés de façon à garantir qu'ils peuvent être efficaces.

- Achetez des médicaments auprès de fournisseurs autorisés, et entreposez-les conformément aux directives. Ceux-ci comprennent des articles comme des aliments médicamenteux, des vaccins, des antibiotiques, de la pénicilline et d'autres traitements.
- Obtenez les aliments médicamenteux auprès de sources agréées par l'ACIA et utilisez-les conformément au Recueil des notices sur les substances médicamenteuses ou à la prescription d'un médecin vétérinaire. Respecter ce principe vous aidera à garantir qu'ils sont utilisés aux fins prévues.
- Entreposez-les et administrez-les comme l'indique le fabricant et l'étiquette de produit, p. ex. réfrigération, lumière, entre autres. Pour plus de renseignements, consultez l'annexe 4.
- Respectez la date limite d'utilisation. Détruisez ou défaites-vous de tout produit restant après cette date. Remarque : la « date limite d'utilisation » désigne les produits scellés : de nombreux médicaments et vaccins, lorsqu'ils sont reconstitués par diluant ou ouverts, doivent être utilisés peu de temps après, comme l'indique l'étiquette.

Principe

4

Éducation, planification, tenue de registre

L'éducation, la planification et la tenue de registres sont fondamentales à tout processus de gestion. Par conséquent, ces aspects le sont aussi à la biosécurité, qui est, au fond, la gestion des risques de maladies des animaux.

4.1. S'assurer que le personnel comprend comment et pourquoi la biosécurité est appliquée dans l'exploitation

Pourquoi est-ce important?

Pour être efficace, la biosécurité doit être mise en pratique de façon uniforme. Ceci est impossible à moins que les employés soient conscients des pratiques à mettre en œuvre et de la manière de le faire.

Il est aussi crucial de comprendre les raisons pour lesquelles la biosécurité est mise en pratique afin de garantir leur mise en pratique uniforme et efficace. Ceci peut comprendre des raisons à l'échelle de la ferme, de même qu'à l'échelle de l'industrie dans son ensemble.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Examinez le plan de biosécurité

Examinez le plan de biosécurité de l'exploitation avec tous les employés qui travaillent avec le bétail. La préparation d'un plan de biosécurité est décrite dans la section suivante.

Les nouveaux employés devraient être familiarisés avec le plan avant de travailler avec le bétail. Les employés qui ne travaillent pas avec le bétail devraient être informés du plan et de sa raison d'être.

Assurez-vous que les employés comprennent de quelles pratiques ils sont responsables dans le plan de biosécurité, comment effectuer ces pratiques efficacement, quels dossiers ils doivent tenir à jour et pourquoi ces pratiques sont importantes pour l'exploitation et pour l'industrie. Selon le degré de sophistication et la taille ou le type d'exploitation, on pourrait demander aux employés de fournir une confirmation écrite de cette pratique.

Personnel (définition) : Désigne les employés, les propriétaires, les exploitants et les membres de leur famille.

b. Formez les employés

La disponibilité des documents de formation officiels sur la biosécurité est limitée, mais on s'attend à ce ne soit plus le cas dans l'avenir. Toutefois, les documents encourageant la connaissance de la biosécurité sont de plus en plus disponibles auprès de nombreuses sources à présent, et peuvent être utiles pour éduquer les employés, p. ex. le plan de biosécurité de l'exploitation, les services de santé animale des gouvernements provinciaux, les associations de groupes de produits nationales et provinciales, l'ACIA, entre autres (consulter l'annexe 7).

Examiner et mettre à jour le plan de biosécurité sur une base régulière, y compris quand il ya eu des changements dans les pratiques agricoles et lorsque les nouveaux employés ont été embauchés.

Consulter aussi le résultat visé 4.2.

Les travaux de biosécurité ne sont efficaces que si toutes les personnes qui travaillent avec les animaux sont conscientes des pratiques et connaissent leur rôle.

4.2. Développer, documenter et tenir à jour un plan de biosécurité spécifique aux besoins de l'exploitation

Pourquoi est-ce important?

La biosécurité nécessite la mise en œuvre de pratiques qui réduisent les risques de maladie animale sur les lieux. Bon nombre de ces pratiques sont déjà en vigueur à un certain degré, dans la plupart des exploitations de bovins de boucherie. Des pratiques supplémentaires peuvent être établies au cours du processus d'examen du présent manuel, afin d'améliorer la biosécurité actuelle dans la ferme.

Consigner les pratiques de biosécurité dans un plan de biosécurité adapté à une exploitation particulière peut aider le producteur à mieux comprendre quels sont les risques et de quelle façon ceux-ci sont gérés dans l'exploitation. Un plan écrit aide à garantir que les renseignements qui y sont résumés sont :

- transmis aux employés et compris;
- un outil de formation pour les nouveaux employés;
- mis en pratique de manière uniforme;
- évalués régulièrement pour qu'ils restent efficaces.

Pratiques suggérées de gestion du risque

Un plan de biosécurité devrait aborder et décrire les pratiques qui sont en place ou qui sont mises en œuvre dans l'exploitation. Ce plan devrait comprendre les éléments suivants, dont vous trouverez des exemples dans les annexes du présent manuel :

-
- Plan sur les animaux introduits (1A.1 et annexe 3)
 - Plan d'assainissement (2.1)
 - Plan d'élimination des carcasses (2.5 et annexe 8)
 - Plan de gestion du fumier (2.5 et annexe 9)
 - Plan de situation de maladie inhabituelle (4.4 et annexe 11)
 - Tenue de registres (4.5 et annexes 12 à 15).

La préparation des documents énumérés ci-dessus constituerait le plan de biosécurité de l'exploitation.

Obtenez la participation des employés qui travaillent avec le bétail et qui tiennent les registres pour préparer le plan de biosécurité de votre exploitation. Ces personnes peuvent augmenter l'efficacité du plan et sa mise en pratique dans votre exploitation.

Utilisez le plan de biosécurité de votre exploitation en tant qu'outil pour former les employés récents et actuels. Ceci vous aidera à garantir que tous les employés exécutent uniformément les pratiques de biosécurité. Cette initiative vous aidera aussi à tenir le plan à jour, au fur et à mesure que les écarts ou les améliorations sont relevés et traités.

Consultez les résultats visés 1A.1, 2.5, 4.3, 4.4 et 4.5.

4.3 S'assurer que le personnel sait comment répondre à l'éventail des situations de santé animale propres à l'exploitation

Pourquoi est-ce important?

Certaines situations de maladies présentes dans les exploitations de bovins de boucherie se manifestent fréquemment et peuvent se reproduire régulièrement.

Anticiper les situations de maladies habituelles de l'exploitation et planifier une intervention efficace pour contrer leur apparition peut garantir :

- une détection rapide;
- une mise en pratique uniforme des traitements efficaces;
- une surveillance adéquate;
- une récupération plus rapide des animaux touchés;
- des répercussions réduites de manière constante dans le troupeau;
- des probabilités réduites que la maladie se propage ailleurs dans l'industrie.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Détectez les situations de maladie qui se manifestent fréquemment dans votre exploitation et celles de la collectivité environnante.

b. Planifiez l'intervention

Pour chacun des éléments suivants, relevez les pratiques utilisées pour y répondre. Consultez votre vétérinaire afin de cerner les écarts possibles et les renseignements supplémentaires.

Relevez les éléments suivants pour chaque situation :

- les éléments déclencheurs utilisés pour détecter la maladie ou la situation;
- le traitement ou l'intervention nécessaire, p. ex. médicaments, isolement dans les enclos pour animaux malades;
- la surveillance et le suivi nécessaires;
- le moment auquel appeler votre vétérinaire.

c. Soyez au courant des signes

Assurez-vous que les employés qui travaillent avec le bétail connaissent les signes de maladie ou de situation particulière qui se présentent souvent dans l'exploitation. Ceux-ci devraient être compris à votre plan.

Certains des signes plus généraux qui indiquent un problème relié à la santé sont décrits ci-dessous.

d. Consignez vos pratiques

Consignez les pratiques utilisées régulièrement pour répondre à ces situations dans un plan de situation de maladie typique.

e. Conseils supplémentaires

Voici des pratiques qui devraient aussi être utilisées dans ces cas :

- Manipulez les animaux en santé ou hautement susceptibles d'abord, et les animaux à risque élevé en dernier ou séparément.
- Nettoyez et désinfectez l'équipement et les outils vétérinaires avant de les utiliser sur d'autres animaux.
- Les employés qui gèrent ces animaux devraient être différents de ceux qui s'occupent du troupeau, ou se laver et changer de vêtements et de chaussures avant de revenir au troupeau.

Assurez-vous que les employés qui travaillent avec le bétail savent reconnaître les signes généraux de mauvaise santé décrits ci-dessous, p. ex. :

- *dépression ou léthargie, p. ex. oreilles tombantes, tête baissée, baisse d'activité, se couche sans se relever;*
- *respiration laborieuse ou anormale;*
- *perte d'appétit, de poids ou détérioration de l'état général;*
- *consommation d'eau excessive ou inexistante;*
- *boiterie, p. ex. patte enflée ou utilisée davantage, fracture, entre autres;*
- *diarrhée;*
- *comportement erratique, p. ex. tourner en cercle, pousser au mur, posture anormale.*

4.4 S'assurer que le personnel sait comment répondre à des situations de santé animale inhabituelles

Pourquoi est-ce important?

Savoir reconnaître la présence d'une maladie inhabituelle dans le troupeau, et connaître la façon d'y répondre peut limiter ses retombées sur le bétail qui est immédiatement touché, le reste du troupeau, possiblement les troupeaux avoisinants, et dans certains cas, l'industrie tout entière.

Pratiques suggérées de gestion du risque

a. Déterminez et évaluez les risques

Relevez les situations de maladie possibles dont vous devez vous préoccuper, et les pratiques à utiliser pour les détecter et y répondre. Celles-ci comprendraient des maladies particulières, de même qu'une situation de maladie inhabituelle qui pourrait être difficile ou plus longue à détecter.

Consultez votre vétérinaire pour obtenir des commentaires sur les situations possibles dont vous devez être le plus au courant par rapport à votre exploitation, et les pratiques à adopter pour les détecter et y répondre.

Ces pratiques devraient aborder :

- les seuils de déclenchement;
- la réponse initiale;
- la biosécurité rehaussée.

b. Définissez les éléments déclencheurs

Des éléments déclencheurs pré-établis devraient être mis en place d'avance afin de reconnaître les moments où une situation inhabituelle se produit. Consignez ceux-ci dans la partie Seuils de déclenchement du plan de situation de maladie inhabituelle pour votre exploitation. Ils pourraient comprendre :

- la présence d'une maladie qui ne s'est jamais manifestée dans votre exploitation;
- une maladie fréquente qui se manifeste avec un degré élevé de maladie, de pertes liées à la mort ou d'infectiosité;
- une maladie fréquente qui ne répond pas aux traitements habituels;
- tout soupçon d'une maladie déclarable ou d'origine étrangère;
- des maladies inexpliquées dans une certaine période;
- des pertes inexpliquées liées à la mort dans une certaine période.

c. Établissez les pratiques de réponse initiale

Établissez les pratiques de réponse initiale et consignez-les dans la partie Réponse initiale de votre plan de situation de maladie inhabituelle. Ces pratiques devraient comprendre :

- détecter ou observer l'élément déclencheur;
- appeler votre vétérinaire;
- avertir votre personnel qu'une situation de maladie inhabituelle se produit, avec suffisamment de détails;
- exercer des pratiques de biosécurité rehaussée, au besoin.

d. Établissez les pratiques de biosécurité rehaussée

Établissez les pratiques de biosécurité rehaussée à l'avance, et consignez-les dans la partie Biosécurité rehaussée de votre plan de situation de maladie inhabituelle. Celles-ci devraient être utilisées si vous déterminez que la situation l'exige, ou si votre vétérinaire vous le conseille. Elles ne devraient être utilisées que temporairement, en attendant des directives plus détaillées de la part de votre vétérinaire, d'un inspecteur ou vétérinaire provincial ou de l'ACIA.

Les pratiques de biosécurité rehaussée devraient comprendre :

- l'isolement des animaux malades;
- la cessation des mouvements du bétail et des autres animaux hors de la zone de production et de la cour de ferme;
- la cessation des mouvements vers la zone de production et la cour de ferme, p. ex. les visiteurs, l'équipement, les véhicules et les outils;
- des avis au personnel d'éviter les contacts directs et indirects avec le bétail et les autres animaux hors de la ferme, même les leurs;
- l'élimination retardée du fumier (transport ou étalage);
- les pratiques de situation de santé animale habituelles.

Établissez les conditions dans lesquelles vous effectuerez le retour aux pratiques normales. Cellessci peuvent être sur l'avis de votre vétérinaire, ou d'un inspecteur vétérinaire provincial ou de l'ACIA.

e. Consignez

Consignez les pratiques de réponse initiale et de biosécurité rehaussée qui seront utilisées dans votre exploitation dans le cadre du plan de situation de maladie inhabituelle.

Tous les employés concernés devraient être au courant des pratiques et de leurs responsabilités.

Consultez l'annexe 11 pour trouver un exemple de ce à quoi un plan de situation de maladie inhabituelle peut ressembler, y compris les pratiques de réponse immédiate et de biosécurité rehaussées.

4.5 Tenir des registres sur la gestion de la santé animale de façon continue

Pourquoi est-ce important?

Les renseignements consignés lors d'un événement sont généralement plus fiables que ne le sont ceux qui sont remémorés des mois ou des années après que l'évènement ait eu lieu. Des renseignements exacts, issus de tels registres et d'ailleurs, peuvent aider à identifier:

- la cause de la maladie;
- les voies de propagation d'une maladie, entre animaux et entre exploitations;
- et d'autres animaux ou exploitations potentiellement exposés.

Pratiques de gestion des risques suggérées

a. Tenir les registres à jour

Les registres suivants devraient être tenus de façon cohérente et continue :

- l'entrée des visiteurs dans l'exploitation (Registre des visiteurs);
- les déplacements des bovins dans, en provenance de ou entre les aires de production (Registre des déplacements);
- la mise en œuvre de toutes les mesures de traitement et de prévention de maladies (Registre de santé);
- la vente et l'achat hors de la ferme des aliments (Registre des aliments).

b. Tenir un registre de visiteurs

Un registre de visiteurs devrait être utilisé pour consigner l'entrée de tous les visiteurs au point d'entrée initial à l'exploitation, qu'il s'agisse ou pas de l'entrée dans l'aire de production ou dans la ferme. Un échantillon de registre de visiteurs est indiqué à l'annexe 12.

-
- Consignez l'entrée de tous les visiteurs, y compris des fournisseurs de services et des professionnels (p. ex. les inspecteurs et les médecins vétérinaires), des étudiants en visites pédagogiques, et des visiteurs internationaux, entre autres.
 - Les dossiers devraient porter: la date, le nom et les coordonnées. Des renseignements supplémentaires sont aussi utiles, p. ex. si les visiteurs sont entrés dans l'aire de production et/ou en contact avec des bovins ou pas.
 - L'enregistrement des employés qui entrent dans l'aire de production n'est pas nécessaire.
 - Les intrus et d'autres personnes qui s'y introduisent sans permission ne figurent pas dans les registres. Il est entendu qu'en raison de la distance appréciable ou de l'étendue de l'aire, certaines exploitations n'ont aucun moyen de savoir si quelqu'un est entré dans la zone de production.
 - Les dossiers peuvent être obtenus de diverses façons : Par exemple, le personnel des services ayant eu accès à des zones de productions reculées peut fournir les renseignements demandés par téléphone ou par courriel.
 - Le plan d'assainissement peut être affiché de façon bien visible dans le registre des visiteurs afin de rappeler effectivement à tous les visiteurs les exigences auxquelles ils doivent se conformer ainsi que celles qui s'appliquent à leurs véhicules et à leurs équipements. En affichant ainsi le plan d'assainissement de façon bien visible, les producteurs seraient en mesure de déterminer le degré de risque ainsi que les exigences de biosécurité appropriées autant pour les visiteurs que pour les équipements.

c. Tenir un registre des déplacements

Un registre de déplacements devrait être utilisé pour consigner les déplacements des bovins en direction de, en provenance de ou entre les aires de production. Un échantillon du registre de déplacements est indiqué à l'annexe 13.

- Consignez tous les mouvements tels les déplacements lors des ventes et des achats; vers ou en provenance des parcours naturels, des pâturages collectifs ou d'autres aires de production, vers ou en provenance des tests ou des foires des taureaux; vers ou en provenance d'une clinique vétérinaire, entre autres.
- Les dossiers devraient porter la date, le numéro d'identification de l'animal, le nombre d'animaux, la nature de l'évènement (achat, vente, décès, autre déplacement) et vers qui ou de qui le déplacement est originaire. Consignez l'identification individuelle liée aux codes d'identification [CCIS], si possible, lorsque la loi l'exige et les coordonnées des agents, des acheteurs, des vendeurs et/ou transporteurs concernés.
- D'autres renseignements et déplacements peuvent aussi être consignés, car ils peuvent s'avérer utiles. Ces derniers peuvent s'agir des : déplacements survenant au sein de l'aire de production, p. ex. entre enclos (parc d'engraissement) ou pâturages (vaches-veaux) et à destination de ou en provenance d'un aire d'isolement ou de maladie ou enclos, des renseignements sur le transporteur et les coordonnées, ainsi que des déplacements impliquant des contacts entre animaux d'autres exploitations.

Les registres des déplacements et des visiteurs sont essentiels pour effectuer le suivi des déplacements en cas d'une épidémie, tout en permettant de déceler plus tôt des troupeaux potentiellement exposés. Ils permettraient aussi d'amoindrir les répercussions d'une maladie hautement infectieuse.

d. Utilisez un registre de santé

Un registre de santé devrait être utilisé pour consigner toutes les mesures de traitement et de prévention de maladies. Un échantillon de registre de santé est indiqué à l'annexe 14.

- Consigner toutes les mesures de traitements, de vaccination et/ou de prévention, et d'autres traitements liés à la santé.
- Les dossiers devraient porter : la date, les signes de maladies ou la raison du traitement, le numéro d'identification de l'animal ou groupe d'animaux concernés, le traitement administré, y compris le nom et la dose du médicament et la méthode de livraison, le suivi requis, la date du retrait; basée sur la période de retrait plus la date actuelle, la signature de la personne impliquée, et autres, le cas échéant.
- Les données devraient être entrées sur une base d'identification individuelle pour les traitements et les médicaments administrés aux animaux malades, et ce de manière à ce qu'elles puissent être facilement associées au code d'identification PCIB. Les données peuvent être enregistrées en fonction du lot de groupe, pour des activités s'appliquant aux groupes de bovins, p. ex. le traitement de la réception des animaux.

e. Tenir un registre des aliments

Un registre devrait être utilisé pour consigner tous les déplacements hors de la ferme. Un échantillon du registre des aliments figure à l'annexe 15.

- Consignez tous les déplacements hors de la ferme, tous les achats et les ventes des aliments. Il est utile d'inclure des aliments médicamenteux, les vitamines et les suppléments.
- Les données doivent comprendre : la date, les coordonnées de l'acheteur et du vendeur, une description des éléments achetés; qu'un échantillon ait été prélevé et retenu ou pas, les numéros de lot du fournisseur HACCP, le nom et le niveau de la substance médicamenteuse, et le lieu d'entreposage.
- Les échantillons doivent être prélevés au moment de livraison et retenus pendant 9 mois ou plus.



Remerciements – Conseils consultatifs sur la biosécurité

L'élaboration de la norme a été possible grâce aux commentaires et aux indications des membres de ces groupes consultatifs et de gestion :

- **Groupe consultatif sur la biosécurité des bovins de boucherie :**
 - Trevor Atchison, Manitoba Cattle Producers Association
 - François Bédard, Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC)
 - Nathalie Côté, Fédération des producteurs de bovins du Québec
 - Dr Glen Duizer, Manitoba Agriculture, Food and Rural Initiatives
 - Russ Evans, Association nationale des engraisseurs de bovins
 - Dan Ferguson, Ontario Cattlemen's Association / VBP
 - Terry Grajczyk, Verified Beef Production (VBP)
 - Dr Murray Jelinski, Western College of Veterinary Medicine
 - Kathryn Ross, Saskatchewan Agriculture
- **Groupe consultatif technique sur les bovins de boucherie :**
 - Dr Calvin Booker, Feedlot Health Management Services
 - Dr Paul Innes, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
 - Dr Eugene Janzen, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Calgary
 - Dr Jean-Pierre Vaillancourt, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal
- **Équipe de gestion de projet :**
 - Dr Lorne Jordan, Bureau de la biosécurité animale (BBA), ACIA
 - Rob McNabb, Canadian Cattlemen's Association
 - Dr Daniel Schwartz, BBA, ACIA
 - Dr Archie Stewart, BBA, ACIA
 - Matt Taylor, Livestock Intelligence, Consultant pour ce projet
- **Autres collaborateurs du Bureau de la biosécurité animale de l'ACIA :**
 - Dr Keith Campbell
 - Dre Michel Illing
 - Dr Cornelius Kiley
 - Dre Patricia Pentney
 - Dre Manon Racicot

En plus de ces contributions, le développement de la norme a bénéficié des nombreuses entrevues menées auprès de producteurs, experts sur le sujet, et de représentants de groupes d'intervenants. Leur intérêt, leur participation et leur contribution sont grandement appréciés.



Annexes

Annexe 1 : Liste d'acronymes

AAC	Agriculture et Agro-alimentaire Canada
[bTB]	Tuberculose bovine
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
CCA	Canadian Cattlemen's Association
PCIB	Programme canadien d'identification du bétail
DIN	Numéro d'identification du médicament
MAE	Maladie animale exotique
MRS	Matière à risque spécifiée
OIE	Association mondiale de la santé animale (Office International des Épizooties)

Annexe 2 : Glossaire

Terrains et exploitations

Aire de production ou où sont gardés les animaux (AP) : Les coraux, l'enclos, les étables, les pâturages de l'exploitation où les animaux d'élevage sont ou peuvent être gardés¹

Exploitation : L'entité commerciale, comprenant généralement une ou plusieurs parcelles de terre.

Site de la ferme, terrain bâti, emplacement principal : La ferme, le ranch ou la parcelle de terre de l'exploitation²

Aliments

Céréales : Les aliments pour animaux à base de céréales

Fourrage grossier et fourrage : Les aliments pour animaux à base de graminées ou de légumineuses.

Équipement

Équipement : La machinerie et les outils de la ferme, et le transport des animaux d'élevage, à l'exception des véhicules utilisés à des fins personnelles et commerciales

Véhicules : Les véhicules utilisés à des fins personnelles et commerciales (non destinés au transport d'animaux d'élevage).

Autre

Animaux à risque élevé : Les animaux ayant un risque inconnu ou élevé de transmettre une maladie, comprenant ceux dont l'état de santé est inconnu, qui appartiennent à une espèce différente, qui ne font pas partie du troupeau, qui retournent dans le troupeau après en avoir été retirés, qui sont malades ou qui sont rétablis depuis peu.

Animaux hautement susceptibles : Les animaux plus à risque que d'autres d'être infectés s'ils sont exposés à la maladie, comprenant les veaux et les jeunes bovins; les malades et les animaux stressés ou rétablis depuis peu; et les animaux dont le système immunitaire est affaibli ou moins résistant.

Animaux introduits : Les animaux achetés ou acquis pour être ajoutés au troupeau résident ou les animaux retournant dans ce troupeau après une brève absence (exposition, foire, etc.)

Animaux mélangés : Les animaux ayant le contact avec des animaux d'autres espèces ou d'autres exploitations.

1 Contexte comparable à la zone d'accès restreint.

2 Contexte comparable à la zone d'accès contrôlée.

Animaux sauvages : Comprennent les gibiers et non-gibiers, tels que le cerf, le wapiti et autres; animaux à fourrure, tels que la mouffette et le castor, entre autres, les prédateurs, tels que le coyote et le loup, entre autres, ainsi que les oiseaux.

Compost : Le produit résultant d'un processus actif (empilé, mise en andains, tourné, etc.) de décomposition biologique contrôlée de la litière, du fumier, des déchets pour éliminer des maladies et produire un fumier vieilli.

L'approvisionnement de compost pour l'emballage et la vente au détail s'accorde typiquement avec cette définition; contrairement au fumier gardé en tas ou entreposé.

Personnel : Comprend les employés, propriétaires et exploitants ainsi que les membres de leur famille.

Ravageurs : Comprennent la vermine, y compris les souris, les rats, les insectes et les oiseaux.

Visiteurs : Comprennent toute personne autorisée à entrer sur le site de la ferme (terrain bâti ou emplacement principal) ou dans la zone de production (p. ex. fournisseurs de services et professionnels, étudiants en visites pédagogiques, visiteurs internationaux, entre autres, à l'exception du personnel.

Terminologie liée à la biosecurite

Accès contrôlé : L'accès géré au moyen de points d'entrée et de sortie identifiables placés le long d'un périmètre visible. Peut comprendre des barrières, des barrières texanes ou des voies d'accès clôturées ou autre démarcation du périmètre visuellement identifiable.

Accès sécurisé : Empêcher l'accès par les points d'accès contrôlé, sauf lors de non-respect délibéré. Peut inclure des barrières ou des portes sur les clôtures ou les bâtiments, entre autres, constituant des démarcations de périmètre visuellement identifiables et capables de restreindre les mouvements d'animaux d'élevage ou de personnes autre que lors du non-respect délibéré.

Assainissement : L'ensemble de pratiques qui réduit la présence de matières organiques et de débris ainsi que la présence, la survie et l'infectiosité d'agents pathogènes.

Biosécurité : Les pratiques visant à prévenir ou à réduire l'introduction de maladies et leur propagation au sein et hors des exploitations pouvant contenir du bétail.

Contact direct : Contact physique étroit entre animaux (p. ex. nez à nez, interaction sociale, accouplement, etc.)

Contact indirect : Contact entre animaux par l'entremise d'une personne, d'une pièce d'équipement, d'une surface, d'un insecte, entre autres.

Désinfection : Une pratique visant à inactiver ou à détruire les organismes pathogènes et qui doit être précédée d'un nettoyage.

Maladie : Un terme général qui englobe l'introduction, la transmission, la propagation et/ou la présence d'un éventail de ravageurs, d'agents pathogènes et d'autres agents causaux incluant les toxines. L'accent de cette Norme est mis sur les maladies infectieuses.

Nettoyage : Une pratique visant à enlever les matières organiques et les saletés accumulées; peut être suivie d'une désinfection.

Pratique : Procédure courante suivie par un ou des exploitants, mais qui n'est pas nécessairement documentée ou détaillée dans un protocole.

Protocole : Procédure définie et documentée qui doit être suivie, détaillant les étapes à suivre pour atteindre un objectif.

Vecteur passif : Tout objet inanimé ou substance sur lequel des agents pathogènes peuvent être transportés ou transférés, comprenant sans s'y limiter, les véhicules, l'équipement, les outils (vétérinaires ou autres), les effets vestimentaires et les chaussures.

Zone d'accès contrôlé (ZAC) : L'aire dont l'accès est contrôlé ou géré, comprenant le terrain bâti ou l'emplacement principal de la ferme, et accessible par un point d'accès contrôlé. Comparable au terrain bâti et à l'emplacement principal de la ferme d'une exploitation de bovins de boucherie.

Zone d'accès restreint (ZAR) : L'aire ou le lieu physique où des animaux d'élevage sont ou peuvent être gardés et où des procédures supplémentaires sont appliquées afin de réduire le risque de transmission de maladies, y compris l'imposition de restrictions supplémentaires aux mouvements de personnes et d'équipement. Zone qui est habituellement accessible par un point d'accès contrôlé de la ZAC et qui se situe à l'intérieur de celle-ci. Comparable à l'aire de production d'une exploitation de bovins de boucherie, sauf que l'accès à cette zone n'est souvent pas contrôlé et la localisation se situe souvent à l'extérieur du terrain bâti et de l'emplacement principal de la ferme.

Zones de biosécurité : Une aire où des procédures de biosécurité sont mises en place et surveillées afin de réduire le risque de transmission de maladies (p. ex. zones d'accès contrôlé et/ou zones d'accès restreint).

Zoonose : Maladies pouvant se transmettre d'un animal à un humain. Elles peuvent être endémiques ou à déclaration obligatoire, et comprennent la tuberculose bovine, la brucellose, la rage et la dermatomyose, toutes des maladies qu'on retrouve chez les bovins.

Annexe 3 : Plan relatif aux animaux introduits (Échantillon)

Nom de l'exploitation : _____

Les animaux introduits sont :

• limités aux types suivants (entourez) :

- Le taureau vierge
- La vache pleine
- Des pairs vaches-veaux
- Des veaux d'engraissement
- Veaux de finition

• limités aux types de sources suivants :

- Directement du ranch
- De la vente des taureaux ou des tests des taureaux

Introduits à partir d'un nombre limité de sources par an : ____ différentes sources

- Introduits seulement un nombre de fois limité par an : ____ fois par an

L'exposition aux risques est évaluée afin de déterminer si un protocole normal de ségrégation et de vaccination, de test et de traitement est suffisant.

- Oui/Non
- Des renseignements relatifs à l'identification de chaque animal et de chaque troupeau sont obtenus du vendeur.
- Le médecin vétérinaire est consulté en cas de besoin (résultats de laboratoire positifs, médicaments et traitements inconnus, etc.)

Observé à l'arrivée pour des signes évidents de maladies/boiteries

- Traiter au besoin.
- Alimentation de transition fournie (riche en fibre et faible concentration)

Isolé à l'arrivée : 14 jours, vérification deux fois par jour.

Vacciné* : Oui/Non

*Le lendemain de l'arrivée mais dans un délai de 48 heures, pour:

Maladies contre lesquelles les animaux sont vaccinés

Nom et fabricant du vaccin administré

Testé*: Oui/Non, pour :

Maladies pour lesquelles les tests sont effectués Résultats des tests de l'animal/troupeau.

Traité*: Oui/Non

Procédure	Médicament administré	Procédure	Méthode utilisée
Vermifugation (parasites internes)		Écornage	
Parasites externes		Castration	
Implant		Autre	
Autres traitements			

Identification vérifiée : Oui/Non

- Présence d'une étiquette [CCIS] vérifiée, étiquette de remplacement demandé, si nécessaire

Identifié individuellement : Oui/Non

- Étiquette [CCIS] documentée pour tout animal introduit

Vérification

Quotidien 2x par jour Par _____

Éléments spécifiques à surveiller _____

Relâcher dans le troupeau

- Les animaux examinés après la période d'isolement ou la ségrégation ayant été reconnus indemnes de toute maladie clinique.

Annexe 4 : Administration et livraison sécuritaires des médicaments et des vaccins vétérinaires

Les médicaments et les vaccins vétérinaires sont pour l'instant réglementés par deux organismes au Canada. Les médicaments vétérinaires sont réglementés par la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada tandis que les produits biologiques vétérinaires (vaccins) sont contrôlés par le Centre canadien des produits biologiques vétérinaires de l'ACIA.

Les médicaments vétérinaires approuvés pour utilisation au Canada ont un numéro d'identification du médicament (DIN) et seuls ces derniers doivent être utilisés.

Les médicaments et les vaccins vétérinaires doivent être utilisés selon les instructions d'un médecin vétérinaire et conservés selon les instructions du fabricant, afin d'en assurer l'efficacité.

Il existe bien de méthodes d'administration de médicaments, selon le genre de médicament, sa formulation, la maladie et l'espèce et le nombre d'animaux en question. Elles comprennent :

- Médicaments par voie orale
 - Bolus
 - Additif alimentaire
 - L'eau
- Injectables ou implants
 - Sous-cutanés
 - Intradermiques
 - Intramusculaires
 - Intraveineux
- Topiques, p. ex. [pour-on] ou [spot-on]
- Intranasal

Ne pas administrer un médicament par d'autres voies que celles recommandées par le fabricant ou par votre médecin vétérinaire au risque d'engendrer des réactions indésirables sévères.

Des vaccins vétérinaires destinés aux bovins de boucherie sont administrés par injection intramusculaire ou souscutanée.

L'utilisation appropriée des aiguilles est très importante aussi. De nouvelles aiguilles devraient être employées dans le traitement de chaque animal pour des problèmes de santé. La réutilisation des aiguilles est préoccupante pour plusieurs raisons, notamment la transmission de maladies, la rupture d'aiguilles et la salubrité des aliments qui en découle.

Annexe 5 : Nettoyage, lavage et désinfection

Le manuel contient différents termes établissant le niveau d'assainissement de chaque objet :

- **« Le nettoyage »** revoie à l'élimination physique de matériel souillé, pouvant inclure l'utilisation d'une brosse métallique pour racler du fumier sous ses bottes, entre autres. Le nettoyage élimine des quantités importantes d'organismes pathogènes.
- **« Le lavage »** signifie « le nettoyage » suivi du brossage ou de la pulvérisation avec de l'eau et du savon, puis du rinçage avec de l'eau propre. Pour terminer le processus, les objets lavés doivent être séchés à fond (de préférence au soleil) avant d'être réutilisés.
- **« La désinfection »** constitue le traitement de l'objet avec un produit chimique capable de détruire tous les microorganismes. La désinfection peut s'effectuer à l'aide d'eau bouillante, selon l'objet à désinfecter (p. ex. les équipements d'un médecin vétérinaire, en particulier). La désinfection ne saurait être efficace sans un « nettoyage » préalable.

Le processus de nettoyage se compose de 5 étapes

1. **Nettoyage à sec** - L'étape la plus importante du processus de nettoyage pour enlever tout le fumier visible, la literie et les autres matières organiques par grattage, brossage, et essuyer les surfaces, etc. Pendant l'hiver, ce peut être limitée à racler le matériau en vrac avant qu'elle ne gèle. Un nettoyage en profondeur sec simplifie et facilite le processus de nettoyage à l'eau et est nécessaire avant la désinfection.
2. **Nettoyage humide** - Utilisation de l'eau et un détergent, faites tremper les surfaces à fond. Faire tremper les surfaces les plus sales d'abord, cependant, passer de la propreté de salir lors de la pulvérisation et de lavage pour éviter toute contamination inutile des zones propres. Rincer les surfaces à l'eau pour éliminer les traces de détergent et de matière organique.
3. **Séchage** - Laisser les surfaces sécher aides à la réduction de la capacité de survie des agents pathogènes et s'assure que le désinfectant appliqué pendant l'étape de désinfection reste à la concentration appropriée.
4. **Désinfection** - Désinfecter les surfaces. Utilisez un inscrit à large spectre (Santé Canada a approuvé) désinfectant. Désinfectants agréés seront identifiables par leur numéro d'identification du médicament sur l'étiquette (DIN). Application appropriée est important - suivre les indications du fabricant. Les surfaces qui sont à désinfecter (dans le cas des désinfectants appliqués sous forme de solution) doivent rester humide pendant le temps de contact requis. En général, appliquer les désinfectants pour surfaces à tel point qu'il est ruisseler. La plupart des désinfectants devront être rincés après le temps de contact requis, suivez les recommandations sur l'étiquette.
Remarque: Il n'est guère utile de désinfecter les surfaces si le nettoyage à sec et humide n'ont pas été achevés. La boue, le fumier et la litière permettra d'éviter une désinfection adéquate en protégeant les surfaces et l'inactivation de nombreux désinfectants.
5. **Séchage** - Idéalement, les surfaces qui sont désinfectés devraient être autorisés à sécher. Toutefois, cela peut être difficile à certains moments de l'année ou lorsque les exigences opérationnelles éviter le retard.

Annexe 6 : Dossier d'expédition (Échantillon)

Date	
Troupeau d'origine	Nom de l'entreprise, coordonnées et [PDI]
Expéditeur	Nom et coordonnées du transporteur
Troupeau de destination	Nom de l'entreprise, coordonnées, [PDI]

Description des animaux transférés	Numéro, classe et âge
Numéro d'identification individuelle	<input type="checkbox"/> Numéro unique [CCIS] de l'animal <input type="checkbox"/> Liste du groupe jointe
Renseignements d'identification supplémentaires	Marque ou autre
Dossier de vaccination du groupe	Date et produit
Dossier de traitement de chaque animal expédié	Date et produit
Maladies ou problèmes de santé survenus au sein du troupeau d'origine au cours des 12 derniers mois	

Annexe 7 : Liste des coordonnées (téléphones et site Web)

Coordonnées fédérales et provinciales

Coordonnées de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

National: 1-800-442-2342; 613-225-2342
<http://www.inspection.gc.ca/english/anima/vet/vete.shtml>
<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/vet/vetf.shtml>

Centres opérationnels de l'ACIA

Région de l'Atlantique 506-851-7400
 Québec 514-283-8888
 Ontario 519-837-9400
 Région de l'Ouest 403-292-4301

Coordonnées d'accès au bureau régional de l'ACIA :

<http://inspection.gc.ca/english/directory/offbure.shtml>
<http://www.inspection.gc.ca/francais/directory/offburf.shtml>

	Coordonnées du ministère de l'Agriculture		Bureau du vétérinaire provincial en chef ou vétérinaire en chef
	Site Web	Numéro de téléphone et courriel	Site Web et numéro de téléphone
National (et Agro- Agriculture alimentaire Canada)	http://www.agr.gc.ca	613-773-1000 info@agr.gc.ca	
Terre-Neuve	http://www.gov.nf.ca/services/agriculture.stm	709-637-2591 info@gov.nl.ca	http://www.nr.gov.nl.ca/nr/department/contact/agrifoods/ah_contacts.html#cvo 709-729-6879
Île-du-Prince-Edouard	http://www.gov.pe.ca/agriculture	902-368 4145 (866)-PEI-FARM ou 866-734-3276 peiextension@gov.pe.ca	
Nouvelle-Écosse	http://www.gov.ns.ca/agri/	902-424-4560	902-893-3491
Nouveau-Brunswick	http://www.gnb.ca/0027/Agr/index-e.asp	506-453-2666 DAAF-MAAP@gnb.ca	506-453-5443
Québec	http://www.mapaq.gouv.qc.ca	418-380-2140 866-822-2140	418-380-2100, ext. 3134
Ontario	http://www.omafra.gov.on.ca	519-826-3100 877-424-1300 ag.info.omafra@ontario.ca	ag.info.omafra@ontario.ca http://www.omafra.gov.on.ca/english/food/inspection/ocvo_index.html 519-826-4301
Manitoba	http://www.gov.mb.ca/agriculture	866-Manitoba	http://www.gov.mb.ca/agriculture/foodsafety/chiefo/cfs12s00.html 204-945-6750
Saskatchewan	http://www.agriculture.gov.sk.ca	1-866-457-2377 Courriel : aginfo@gov.sk.ca	306-787-5547
Alberta	http://www.agric.gov.ab.ca/app21/rtw/index.jsp	310-FARM (3276)	http://www1.agric.gov.ab.ca/\$department/deptdocs.nsf/all/cpv4264?opendocument 780-427-3448
Colombie-Britannique	http://www.agf.gov.bc.ca	250-387 5121 AGF.Webmaster@gov.bc.ca	800-661-9903 604-556-3003

Coordonnées des associations nationales et provinciales de producteurs

		Site internet	Numéro de téléphone	Courriel
National	The Canadian Cattlemen's Association (L'Association canadienne des éleveurs de bovins)	http://www.cattle.ca	403-275-8558 (Calgary) 613-233-9375 (Ottawa)	feedback@cattle.ca
	Association nationale des engraisseurs de bovins	http://nationalcattlefeeders.ca	403-769-1519	info@nationalcattlefeeders.ca
Terre Neuve-et-Labrador	Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture (Fédération agricole de Terre-Neuve-et-Labrador)	http://www.nlfa.ca	709-747-1759	info@nlfa.ca
Île-du-Prince-Édouard	Prince Edward Island Cattle Producers (Producteurs de bovins de boucherie de L'Île-du-Prince-Édouard)	http://www.peicattleproducers.com	902-368-2229	cattlemen@eastlink.ca
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Cattle Producers (Producteurs de bovins de boucherie de la Nouvelle-Écosse)	http://www.nscattle.ca	902-893-7455	office@nscattle.ca
Nouveau-Brunswick	New Brunswick Cattle Producers (Producteurs de bovins de boucherie du Nouveau-Brunswick)		506-458-8534	
Québec	Fédération des producteurs de bovins du Québec	www.bovin.qc.ca	450-679-0540, poste 8287	
Ontario	Ontario Cattlemen's Association (Association des producteurs de bovins de l'Ontario)	http://www.cattle.guelph.on.ca	519-824-0334	
	Ontario Cattle Feeders' Association (Association des engraisseurs de bovins de l'Ontario)	http://ontariocornfedbeef.com	519-539-6623	
Manitoba	Manitoba Beef Producers (Producteurs de bovins de boucherie du Manitoba)	http://www.mcpa.net	800-772-0458 204-772-4542	info@mbbeef.ca

Saskatchewan	Saskatchewan Cattlemen's Association (Association des producteurs de bovins du Saskatchewan)	http://www.saskbeef.com	306-665-2333 877-908-2333	info@saskbeef.com
	Saskatchewan Cattle Feeders Association (Association des engraisseurs de bovins du Saskatchewan)	http://www.saskcattle.com/joomla	306-382-2333	
Alberta	Alberta Beef Producers (Producteurs de bovins de boucherie de l'Alberta)	http://www.albertabeef.org	403-275-4400	abpfeedback@albertabeef.org
	Alberta Cattle Feeders Association (Association des engraisseurs de bovins de l'Alberta)	http://www.cattlefeeders.ca	403-250-2509 800-363-8598	
Colombie-Britannique	B.C. Cattlemen's Association (Association des producteurs de bovins de la C.-B.)	http://www.cattlemen.bc.ca	250-573-3611	info@cattlemen.bc.ca
	BC Association of Cattle Feeders (Association des engraisseurs de bovins de la C.-B.)	http://www.bcacf.com/	877-884 4391	

Renseignements supplémentaires – Biosécurité, santé animale et industrie

Organisation	Site internet	Titre de la page
ACIA	http://www.inspection.gc.ca/animals/terrestrial-animals/biosecurity/eng/1299868055616/1320534707863	Site Web de la biosécurité animale
	http://www.inspection.gc.ca/english/animadise/mala/rep/repe.shtml	Maladies à déclaration obligatoire au Canada-2012
	http://www.inspection.gc.ca/english/animadise/biosec/anibioplane.shtml	Gestion proactive des ressources animales
Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario	http://www.omafra.gov.on.ca/english/livestock/beef/health.html	Bœuf – Gestion de la santé et de la biosécurité
	http://www.omafra.gov.on.ca/english/livestock/vet/facts/09-079.htm	Biosécurité : Stratégies d'hygiène et de protection de la santé des bovins et directives générales visant d'autres animaux
Le gouvernement de l'Alberta	http://www1.agric.gov.ab.ca/\$department/deptdocs.nsf/all/cpv10708	La biosécurité en Alberta

La Vaccine and Infectious Disease Organization (VIDO)	http://www.vido.org	Page d'accueil
VIDO Beef InfoNet	http://www.vido.org/beefinfonet/	Page d'accueil de Beef InfoNet

Autres coordonnées de l'industrie

Organisme	Coordonnées
Association de nutrition animale du Canada	Tél. : 613-241-6421 www.anacan.org info@anacan.org http://www.anacan.org/fr/proqualite/installations-attestees (Liste des installations qui ont reçu leur attestation ProQualité)
Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB)	877-909-2333 (BEEF) http://www.canadaid.com/fr/index.html
Coalition canadienne pour la santé des animaux	519-829-2242 http://www.animalhealth.ca/Francais/default.aspx
Beef InfoXchange System (BIXS)	403-275-8558 http://bixs.cattle.ca
Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme	403-275-8558 http://www.verifiedbeef.org/francais.htm

Annexe 8 : Plan d'élimination d'animaux morts (Échantillon)

Les producteurs devraient confirmer que leurs pratiques de gestion d'animaux morts sont conformes aux règlements fédéraux et provinciaux.

Nom de l'exploitation : _____

Province : _____	Autorisé O/N	Disponible O/N	Commentaires
Enfouissement			
Incineration			
Équarrissage			
Compostage			
Élimination par des moyens naturels			

Mon moyen d'élimination préféré :

Où :

Comment :

Pas autorisé si :

Mes autres moyens d'élimination sont :

Où :

Comment :

Pas autorisé si :

Mon entrepôt d'animaux morts, si disponible, est :

Où :

Comment :

Pas autorisé si :

Scénarios potentiels

Élimination généralement effectuée dans un délai de 48 heures	O/N	Commentaire
Scénario 1 : Parcours et pâturage collectif		
Conditions requise pour le moyen préféré		
Autre moyen requis si :		
Scénario 2 : Pâturage et parc d'engraissement		
Conditions requise pour le moyen préféré :		
Autre moyen requis si :		
Scénario 3 : Animal euthanasié avec des médicaments vétérinaires		
Conditions requise pour le moyen préféré :		
Autre moyen requis si :		
Scénario 4 : Maladie à déclaration obligatoire		
Conditions requise pour le moyen préféré :		
Autre moyen requis si :		

Mesures de biosécurité supplémentaires utilisées :

- Gamme d'équipements et d'outils différente.
- Approche alternative utilisée :
- Vêtements changés et lavés avant une autre utilisation
- Autre

Annexe 9 : Plan de gestion du fumier (Échantillon)

Les producteurs devraient confirmer que leurs pratiques de gestion du fumier sont conformes aux règlements fédéraux et provinciaux.

L'élaboration des plans de gestion du fumier peut s'avérer très complexe et assujettie aux exigences réglementaires des gouvernements fédéral et provinciaux. Les producteurs devraient confirmer que leur plan est conforme aux règlements fédéraux et provinciaux.

Les sites internet provinciaux sont d'excellentes sources de renseignements supplémentaires

Le compostage du fumier avant l'élimination présente un certain nombre d'avantages :

- Il rend inactif et/ou réduit l'infectiosité de plusieurs pathogènes et détruit beaucoup de graines de mauvaises herbes si les dispositions procédurales appropriées en matière de compostage sont suivies.
- Il diminue de façon considérable la quantité et le poids du fumier à éliminer
- Il retient les nutriments sous forme de composés organiques stables qui libèrent lentement des éléments nutritifs au sol.

Exploitation _____

Fréquence d'enlèvement, p. ex. annuel, mensuel, hebdomadaire.	
Lieu d'entreposage	
Période d'entreposage avant la mise en vente ou d'autres utilisations, p. ex. mois, années	
Utilisation prévue, p. ex. mise en marché, épandage, entre autres	
Période de retrait (temps préalable à l'autorisation du pâturage ou de la récolte, mois	

(Registre d'épandage de fumier offert par le Conseil canadien de l'horticulture)

Des mesures supplémentaires de biosécurité comprennent :

- L'assainissement d'équipements utilisés dans la gestion du fumier
- L'accès d'animaux d'élevage au lieu d'entreposage du fumier
- L'utilisation des terrains sur lesquels le fumier est épandu (culture vs pâture vs pépinière, etc.)

Annexe 10 : Plan de la santé du Troupeau (Échantillon)

Exploitation _____

Médecin vétérinaire (coordonnées)

Noms (personnel et commercial)	
Noms (personnel et commercial)	
Courriel	
Lieu	

Alimentation : Plan d'aliments et de minéraux en fonction de la saisonnalité et de l'âge et/ou en fonction du sexe ou de la classe

	Groupe 1 : _____	Groupe 2 : _____	Groupe 3 : _____	Groupe 4 : _____
Hiver				
Printemps				
Été				
Automne				

Objectifs ou plans relatifs au vêlage

Temps de vêlage	Nombre de jours :	Date de début :	Date de fin :	Lieu
Endogamie	Total :	Dernier veau :	Parvenu à maturité	Premier veau
Poids au sevrage	Moyenne	Vaches	Génisses	
Schéma du vêlage	% d'animaux nés en 21 jours	Vaches	Génisses	

Objectifs ou plan relatifs à la génétique

Poids au sevrage	
Facilité au vêlage	

Maladie principale **en** gestion et **en** prévention continues

Procédures prévues (date)

Procédure	Date	Procédure	Date
Marque		Écorner	
Identifier		Examen de grossesse	
Vacciner			

Plan de vaccination et d'immunisation

Calendrier	Raison de la maladie	Produit	Mode d'administration	Groupe cible âge et/ou sexe de la classe

Bien-être : selon le code de pratiques (Voir <http://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-de-boucherie>)

Horaire de la santé du troupeau : entrer les dates – inclure les dates de début et de fin – des activités ci-dessus

Janvier	Février
Mars	Avril
Mai	Juin
Juillet	Août
Septembre	Octobre
Novembre	Décembre

Annexe 11 : Plan de situation de maladies inhabituelles (Échantillon)

Nom de l'exploitation :

Intervention initiale

Déclencheur :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Pertes dépassant le niveau normal acceptable; | <input type="checkbox"/> Maladie typique dépassant le niveau normal acceptable; |
| <input type="checkbox"/> Maladie n'ayant pas été précédemment rencontrée; | <input type="checkbox"/> Maladie typique de sévérité normale ou qui ne répond pas au traitement; |
| <input type="checkbox"/> Potentiel maladie à déclaration ou à notification obligatoires, | <input type="checkbox"/> Autre _____ |

Notification :

- Vétérinaire privé appelé :
- Vétérinaire de district de l'ACIA appelé (soupçonne une maladie à déclaration obligatoire)
- Vétérinaire en chef provincial ou vétérinaire en chef
- Avis de l'industrie (selon la maladie soupçonnée) – Les éleveurs de bovins avoisinants, l'association d'éleveurs d'animaux, la CCA
- Fournisseurs (aliment, etc.)

Conseil d'un médecin vétérinaire :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Isoler les animaux malades, | <input type="checkbox"/> Arrêter par intermittence les mouvements; |
| <input type="checkbox"/> Arrêter d'autres mouvements (livraison d'aliments, épandage de fumier etc.); | <input type="checkbox"/> Le personnel évite tout contact avec les animaux; |
| <input type="checkbox"/> Soumettre des échantillons aux fins de diagnostic ; | <input type="checkbox"/> Autre |

Le personnel est informé de la situation de maladie inhabituelle :

Biosécurité élevée

Biosécurité élevée requise :

- À l'instruction du médecin vétérinaire; Déterminé par soi-même; Personnel avisé

Comprend :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Isoler l'animal malade; | <input type="checkbox"/> stop stock movements | <input type="checkbox"/> Arrêter d'autres mouvements; |
| <input type="checkbox"/> D'autres contacts avec l'animal à éviter; | <input type="checkbox"/> Nettoyage et désinfection : | |

Retour à la normale :

Recommandé par le vétérinaire (Date et signature) _____

Autre _____

Annexe 12 : Registre des visiteurs (Échantillon)

TOUTES LES ENTRÉES DE VISITEURS SONT ENREGISTRÉES AUX FINS DE BIOSÉCURITÉ

L'entrée est enregistrée dès le tout premier point d'entrée à l'exploitation

On entend par visiteur toute personne qui y entre avec autorisation, p. ex. des fournisseurs de services, des tournées pédagogiques, et visiteurs internationaux, entre autres, à l'exception du personnel (propriétaire et exploitants, personnel, et membres de famille, etc.)

Date	Nom	Entreprise	Numéro de Téléphone	Numéro de plaque d'immatriculation	Commentaires	Contact antérieur avec la ferme ou avec les animaux d'élevage	Accès à l'aire de production O/N	Contact avec les animaux O/N

Annexe 13 : Exigences d'entrée : Pour les gens, les véhicules, l'équipement et les outils (inclure en tant qu'élément du registre des visiteurs)

Catégorie de risque	<p><i>Critères</i></p> <p>Description et commentaires</p> <p>Exigences en matière de biosécurité</p>
<p>Risque faible</p>	<p><i>Au cours des 14 derniers jours : aucun contact avec du bétail; aucune ou une seule visite dans une exploitation d'élevage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les visiteurs viennent de milieux urbains ou n'ont aucun contact avec du bétail. • Ces visiteurs présentent un risque très faible d'introduire des maladies. <p>Aucune exigence, mis à part de consigner toutes les visites.</p>
<p>Risque modéré</p>	<p><i>Exploitant d'élevage avoisinant (barrières); ou au cours des 14 derniers jours : est entré en contact avec le bétail d'une exploitation ou a visité plus d'une exploitation d'élevage.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuent des déplacements ou sont transportés de ferme en ferme, mais n'entrent pas dans la zone de production et n'entrent pas en contact direct avec le bétail ou le fumier. • Ces visiteurs présentent un risque modéré d'introduire des maladies. • Exemple : bien que le personnel d'entretien des appareils entre dans la zone de production, il entre rarement en contact avec le bétail ou le fumier. <p>Minimisez l'accès à la zone de production</p> <p>Empêchez tout contact superflu avec le bétail</p> <p>Avant d'autoriser l'accès, assurez-vous que les chaussures, les vêtements, les pneus et les surfaces sont propres et visiblement exempts de matière organique</p>

<p>Risque élevé</p>	<p><i>Autre exploitant d'élevage (y compris les employés); ou est entré en contact avec le bétail dans diverses exploitations au cours des 14 derniers jours; ou personnes en provenance d'un autre pays où les maladies déclarables sont préoccupantes; ou manipule des animaux malades ou mis à part dans cette exploitation ou une autre.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuent des déplacements ou sont transportés de ferme en ferme, en entrant dans la zone de production et entrent en contact direct avec le bétail ou le fumier. Les producteurs doivent exécuter des pratiques de biosécurité par rapport à ces personnes. • Ces visiteurs présentent un risque élevé d'introduire des maladies. • Exemple : Les spécialistes vétérinaires et d'inspection du bétail qui entrent dans la zone de production et entrent généralement en contact direct avec le bétail et le fumier. • Exemple : [Exploitants et équipement de nettoyage de fumier] qui pourraient transporter du fumier d'une zone de production à l'autre. • Exemple : Personnel qui travaille avec le bétail dans leur propre exploitation ou une autre. • Exemple : Personnel qui travaille avec les animaux gardés dans les installations de ségrégation ou pour les animaux malades. <p>Empêchez tout accès superflu à la zone de production ou contact inutile avec le bétail</p> <p>Avant d'autoriser l'accès ou le contact, assurez-vous que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les pneus et les surfaces sont visiblement exempts de matière organique; • le visiteur porte préféablement des vêtements et des chaussures spécifiquement attribués à l'exploitation, ou porte un survêtement neuf ou des vêtements propres et qu'il désinfecte ses chaussures; • vous désinfectez l'équipement ou les outils introduits dans la ferme et qui entrent en contact avec le bétail, ou que vous fournissez des outils spécifiquement attribués au site.
----------------------------	--

Annexe 15 : Registre de santé (Échantillon)

Traitements de santé administrés à chaque animal : Année _____

Date	ID de l'animal	Raison du traitement	Produit utilisé	Dose et Voie	Temps de retrait	Morts	Commentaires	Initiales
Vérification du TR lors de l'expédition Date Initiales		Vérification du TR lors de l'expédition Date Initiales		Vérification du TR lors de l'expédition Date Initiales		Vérification du TR lors de l'expédition Date Initiales		

SC = sous-cutané (sous la peau)

IM = intramusculaire

O = oral

T = topique

1 ml = 1 cc

Inspecter visuellement l'état des aiguilles après chaque injection

TR = temps de retrait

Adapté avec permission du manuel du producteur du programme BVP

Registre de santé (Échantillon)

Traitements administrés aux animaux dans l'enclos ou dans le troupeau : Année _____

Date: _____	Enclos, groupe ou troupeau : _____	Initiales _____
Produits de santé animale :		
Vaccination : _____	Dose et voie : _____	Temps de retrait : _____
Vaccination : _____	Dose et voie : _____	Temps de retrait : _____
Parasiticide: _____	Dose et voie : _____	Temps de retrait : _____
Antibiotique : _____	Dose et voie : _____	Temps de retrait : _____
Autre _____	Dose et voie : _____	Temps de retrait : _____
Implant: _____	D'autres procédures : € Castration; €Écornage	€ Autre _____

Vérification du TR lors de l'expédition (date et initiales) :1. _____ 2. _____

Commentaires

ID de l'animal	ID de l'animal	ID de l'animal	ID de l'animal	ID de l'animal

Adapté avec permission du manuel du producteur du programme BVP

Annexe 16 : Registre des aliments (Échantillon)

Documenter tout aliment reçu, qu'il soit fabriqué dans la ferme ou acheté

Prélever et documenter des échantillons de tous les fournisseurs d'aliments qui ne relèvent pas du HACCP. Retenir les échantillons 9 mois au moins après la date du prélèvement notée ici.

Une assurance écrite de la part des fournisseurs d'aliments transformés qui ne relèvent pas du HACCP est archivée avec ce dossier.

Aliments reçus		Coordonnées du fournisseur d'aliments			Medicated Feed Information			Entreposage
		Fabriqués hors de la ferme Si oui, échantillon requis	Purchased or Commercially Processed Feed					
Date (J/M/A)	Nom de l'aliment		Numéro de lot du fournisseur HACCP	Fournisseur qui ne relève pas du HACCP Date de l'échantillonnage (J/M/A)	Nom de la substance médicamenteuse (sur l'étiquette des aliments)	Quantité de la substance (Dose en mg. de la substance; poids en kg de l'aliment sur l'étiquette des aliments)	Date du retrait (sur l'étiquette des aliments)	Lieu d'entreposage Numéro ou lieu du bac

Adapté avec permission du manuel du producteur du programme BVP

